SÉNAT SENATE

CANADA

DÉBATS DU SÉNAT

1re SESSION • 45e LÉGISLATURE • VOLUME 154 • NUMÉRO 107

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le jeudi 26 novembre 2026

L'honorable RAYMONDE GAGNÉ
Présidente

TABLE DES MATIÈRES

(L'index quotidien des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Centre des publications : Publications@sen.parl.gc.ca

Publié par le Sénat
Disponible sur Internet : http://www.parl.gc.ca

LE SÉNAT

Le jeudi 26 novembre 2026

La séance est ouverte à 13 h 30, la Présidente étant au fauteuil.

Prière.

[*Traduction*]

DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS

LE MOIS DE LA SENSIBILISATION AU DIABÈTE

L'honorable Jane MacAdam : Honorables sénateurs, novembre est le Mois de la sensibilisation au diabète, et le 14 novembre était la Journée mondiale du diabète. Plus de 4 millions de Canadiens souffrent de diabète, qui demeure l'un des principaux facteurs influant sur les dépenses en santé, tout en étant l'un des plus coûteux et des plus faciles à éviter.

Des personnes et des familles dont la vie est bouleversée pour toujours se cachent derrière ces statistiques. Le diabète est une maladie chronique qui exige une vigilance constante 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à toutes les étapes de la vie. Les personnes touchées ne sont pas les seules à porter ce fardeau qui pèse aussi sur leur famille au quotidien. Des tensions émotionnelles et financières s'ensuivent et un soutien permanent est nécessaire pour affronter une maladie dont les complications peuvent être graves et potentiellement mortelles.

C'est chez les enfants que cette maladie chronique est la plus difficile à vivre. Alors que le diabète de type 2 représente de 90 à 95 % des cas, environ 5 à 10 % des enfants sont atteints du diabète de type 1, une maladie auto-immune qui empêche le corps de produire sa propre insuline. Souvent diagnostiqué chez les jeunes enfants, le diabète de type 1 transforme leur enfance du jour au lendemain. Tout à coup, les parents doivent surveiller la glycémie de leur enfant pendant la nuit, gérer l'insuline lorsqu'il est à l'école et quand il joue, et ce, à tout âge et à toutes les étapes de sa vie.

Cette année, Diabète Canada lance un appel à l'action vital pour mettre fin aux préjugés. Les personnes atteintes du diabète sont confrontées quotidiennement à de fausses idées, à des regards réprobateurs ainsi qu'à des jugements sur les causes de leur maladie et sur la façon dont ils la gèrent. Ces préjugés ne sont pas sans conséquence. En effet, ils nuisent à la santé mentale, isolent les familles et peuvent faire en sorte que les gens hésitent à demander de l'aide ou à se faire soigner.

Pour aider les personnes atteintes du diabète et leur entourage, il est essentiel de dénoncer ces mythes et de délaisser les jugements pour faire place à la compréhension. S'il est vrai qu'il n'y a toujours pas de traitement accessible au plus grand nombre, des essais cliniques révolutionnaires, notamment à base de cellules souches et d'immunothérapie, sont en cours. Il faut faire plus pour soutenir les personnes atteintes du diabète. D'un bout à l'autre du pays, les diabétiques doivent pouvoir compter sur un accès fiable aux médicaments essentiels, un accès équitable aux technologies qui leur sont destinées et la recherche continue destinée à améliorer les résultats en matière de santé.

Honorables sénateurs, la reconnaissance, la compréhension et le soutien comptent tous les jours pour les millions de Canadiens diabétiques, tant les enfants qui viennent de recevoir un diagnostic que les personnes âgées qui gèrent la maladie depuis des dizaines d'années, ainsi que pour leurs familles.

Merci. *Meegwetch*.

Des voix : Bravo!

LE TRAIN À GRANDE VITESSE

L'honorable Andrew Cardozo : Honorables sénateurs, en tant que sénateur d'Ottawa, je m'intéresse vivement à l'amélioration du service ferroviaire dans cette région. Le projet Alto présente des avantages et des inconvénients importants. Malheureusement, le budget de 2026 propose de nouvelles mesures d'expropriation robustes pour le train à grande vitesse. Les agriculteurs expropriés risquent non seulement de voir leur ferme et leur collectivité divisées, mais ils devront payer plus de 12 000 $ pour interjeter appel de cette décision.

Ce projet va de l'avant rapidement et l'opposition à celui-ci s'accentue, au point où il y a aujourd'hui un véritable déchirement entre les régions rurales et urbaines. Certaines des mesures annoncées dans le budget ne feront qu'aggraver la situation.

Nous en sommes à un point où nous devons prendre une grande respiration et nous assurer qu'il s'agit du meilleur projet pour cette région. Bien qu'Alto soit un projet d'édification nationale, ma crainte, et celle d'un nombre croissant de personnes, c'est qu'il puisse devenir un projet qui divise la nation.

Même s'il y a bien des raisons d'avoir un train à grande vitesse, ce projet est peut-être tout simplement trop coûteux et trop clivant. Si je peux me permettre de citer le film *Le champ des rêves*, que se passera-t-il si nous le construisons et que personne ne vient?

Avant de prendre cette décision définitive, examinons les solutions de rechange. Je garde trois nombres en tête : 100, 200 et 300. À l'heure actuelle, VIA Rail roule en moyenne à environ 100 kilomètres à l'heure. Alto est conçu pour des vitesses élevées d'environ 300 kilomètres à l'heure. Nous devrions envisager sérieusement une solution intermédiaire, avec des trains capables de rouler à environ 200 kilomètres à l'heure et, surtout, des trains qui arrivent à l'heure. Disons un train haute performance ou à grande fréquence. Construire des voies ferrées parallèles à celles qu'utilise actuellement VIA Rail et qui lui appartiendraient permettrait d'y arriver.

De plus, les trains de VIA s'arrêtent régulièrement pour céder le passage aux trains de marchandises parce que VIA n'est pas propriétaire des voies ferrées. Ce nouveau modèle de trains de passagers aurait toujours la priorité sur les trains de marchandises.

Le Canada est composé de grandes villes, de petites villes et de régions rurales. Nous devons trouver un meilleur équilibre. Savons-nous combien de personnes prendraient le train? C'est le plus important. Nous devons examiner de près les prévisions d'achalandage pour les deux options. Les Canadiens sont-ils vraiment assez nombreux à vouloir prendre le train pour justifier un investissement de cette ampleur?

Un chemin de fer est un investissement à long terme. Avec le train à grande vitesse, nous risquons de construire un éléphant blanc, c'est-à-dire un train coûteux, mal aimé et inutilisé. Avant que le Parlement n'accorde de nouveaux pouvoirs d'expropriation à Alto, comparons ouvertement les deux options et accordons au train haute performance et à grande fréquence l'attention qu'il mérite.

Merci.

Des voix : Bravo!

L'HONORABLE PAMELA WALLIN, O.C.

L'honorable Mary Robinson : Honorables sénateurs, aujourd'hui, je tiens à rendre hommage à une ancienne collègue qui a quitté cette enceinte comme elle y a servi les Canadiens, avec grâce et humilité.

Elle n'a jamais cherché à attirer l'attention, même après avoir eu une brillante carrière et avoir accumulé une vaste expérience. Au lieu de cela, la sénatrice Pamela Wallin a choisi de jouer son rôle de chef de file grâce à la force de sa voix, à sa sagesse et à son dévouement. Elle a laissé une empreinte indélébile sur cette institution.

Depuis des décennies, les Canadiens reconnaissent le son de sa voix dans cette enceinte et hors de nos murs. C'est l'une des rares voix que l'on croit parfois entendre en lisant des paroles couchées sur le papier. Dans cette enceinte, sa voix était bien plus qu'un timbre familier ou la marque d'une animatrice chevronnée. C'était la voix de l'expérience, de la curiosité et de la sagesse.

J'ai toujours apprécié sa perspicacité, qui est le fruit d'une vie d'écoute, d'apprentissage et de dialogue avec des gens de tous les horizons. Elle nous racontait souvent des histoires tirées de sa carrière remarquable. Elle se remémorait des entrevues et les leçons qu'elle avait apprises chemin faisant. Comme l'acteur Alan Alda, de la série télévisée «*M*A*S*H* », le lui a déjà dit, écouter, c'est être disposé à changer sous l'influence de l'autre.

Les histoires de Pamela n'avaient jamais pour but d'impressionner, mais plutôt d'enseigner, d'encourager et d'élargir les perspectives. La sénatrice Wallin possède une capacité remarquable à se servir de son expérience pour illustrer un argument, pour remettre en question les idées reçues et, au besoin, pour dénoncer ce qui ne tient tout simplement pas la route..

Tout au long de sa brillante carrière de journaliste, elle savait que sa responsabilité ne consistait pas simplement à raconter des histoires, mais à poser des questions difficiles, à demander des comptes aux détenteurs du pouvoir, à faire éclater la vérité et à donner une voix à ceux qui, sans elle, risquaient de ne pas être entendus.

• (1340)

À bien des égards, les mêmes principes doivent nous guider dans notre travail de sénateurs. Notre rôle ne se limite pas à débattre des projets de loi; il consiste à les examiner minutieusement, à remettre en question les prémisses sur lesquelles ils reposent, à demander des comptes aux gouvernements et à nous assurer que les voix de toutes les régions du Canada sont entendues et respectées.

La sénatrice Wallin a assumé pleinement ses responsabilités de sénatrice, que ce soit en interrogeant les ministres, en examinant les projets de loi ou en nous rappelant nos obligations constitutionnelles. Elle a toujours défendu le Sénat et le rôle essentiel de cette institution dans la démocratie canadienne. Elle n'aurait jamais permis que sa raison d'être ou son importance soient minimisées.

Elle a apporté au Sénat une perspective fermement ancrée dans les Prairies et fondée sur les valeurs de sa province, la Saskatchewan : l'indépendance, le pragmatisme, la résilience et le bon sens.

Pionnière du journalisme canadien, diplomate et personnalité publique, elle a ouvert la voie aux générations de femmes qui viendront. Sa carrière nous montre que les galons de chef de file et l'influence se gagnent à force de compétence, de courage et d'authenticité.

Bien que la sénatrice Wallin ait pris sa retraite, son message reste d'actualité : assumer nos responsabilités constitutionnelles, incarner la voix de la raison, poser des questions difficiles et ne jamais cesser de défendre les institutions qui servent les Canadiens.

À notre collègue à la retraite, la sénatrice Pamela Wallin, je dis merci. Merci pour votre dévouement, pour votre mentorat, pour votre amitié et, surtout, pour votre voix.

Des voix : Bravo!

LE CONFLIT ISRAÉLO-PALESTINIEN

L'honorable Yuen Pau Woo : Honorables sénateurs, la semaine prochaine, nous soulignerons la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. S'il y a un moment où nous devons être solidaires du peuple palestinien, c'est bien maintenant.

Pas plus tard que la semaine dernière, un an après le soi-disant cessez-le-feu à Gaza, voici ce que les Nations unies ont déclaré :

> Les inondations à Gaza ont aggravé une situation déjà désastreuse avec [...] 46 000 ménages touchés et plus de 40 000 refuges familiaux endommagés. La réponse [...]
>
> — humanitaire —
>
> [...] est freinée par les restrictions israéliennes et le manque de financement.

La déclaration continue ainsi :

> En Cisjordanie, les démolitions par les forces israéliennes ont déplacé 150 Palestiniens en une semaine, y compris dans les régions touchées par le plan d'expansion [...]
>
> — israélien —
>
> [...] de la colonie E1 et de la vallée du Jourdain, ainsi qu'à Jérusalem-Est.

Je poursuis la citation :

> Le déplacement a eu un effet disproportionné sur les jeunes Palestiniens, entraînant des perturbations dans les écoles qui ont touché près de 28 000 élèves et membres du personnel enseignant en Cisjordanie.

Plus loin, on peut lire ceci :

> La violence des colons et les restrictions d'accès ont continué de déplacer des familles et de perturber la récolte d'olives, 410 attaques de colons liées à la récolte ayant été enregistrées depuis le 1er septembre 2026.

Pour sa part, Oxfam et le Conflict and Environment Observatory ont constaté que les opérations militaires israéliennes ont entraîné la contamination des sols, des débris et de l'eau sur plus de 99 % du territoire de Gaza.

Honorables collègues, le Canada n'est pas une partie désintéressée en ce qui concerne Gaza et la Cisjordanie. En septembre 2025, nous avons reconnu l'État de Palestine. Cela s'ajoute à notre responsabilité de faire respecter le droit international à Gaza, comme nous le faisons en Ukraine.

Cela signifie qu'il ne faut pas se contenter de donner une petite tape sur les doigts du gouvernement israélien de temps à autre en faisant des déclarations symboliques. Nous avons la responsabilité de prendre des mesures concrètes pour ne pas être complices de crimes de guerre et pour prévenir un génocide.

Aujourd'hui, pour souligner la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, mon bureau publie un volume contenant les discours rassemblés des sénateurs sur ma motion nº 13, qui demande au gouvernement du Canada d'examiner son risque de complicité.

Dans l'avant-propos du volume, Michael Lynk, professeur émérite de droit à l'Université Western et ancien rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé depuis 1967, écrit ceci :

> L'objectif même de la Convention sur le génocide n'est pas seulement de punir les auteurs de génocide. Il s'agit également d'éviter que les génocides ne se produisent chaque fois que des lumières jaunes clignotent pour indiquer que pareille atrocité pourrait être en train d'être perpétrée quelque part dans le monde [...]

Ses paroles sont d'autant plus importantes à la lumière de la récente décision de la Cour internationale de justice sur le génocide au Myanmar. La décision arrive trop tard pour de nombreux Rohingyas. Elle arrive également trop tard pour au moins 75 000 Palestiniens tués dans la bande de Gaza. Cependant, il n'est pas trop tard pour que le Canada se rachète en tant que défenseur constant du droit international, et il n'est pas trop tard pour être solidaire du peuple palestinien.

Merci.

LE JOUR COMMÉMORATIF DE LA FAMINE ET DU GÉNOCIDE UKRAINIENS (« L'HOLODOMOR »)

L'honorable Leo Housakos (leader de l'opposition) : Honorables sénateurs, le 28 novembre, les Canadiens célébreront le Jour commémoratif de l'Holodomor, à la mémoire des millions d'Ukrainiens que le régime soviétique de Joseph Staline a volontairement laissés mourir de faim en 1932 et 1933.

Dans l'une des régions les plus fertiles de la planète, les autorités soviétiques ont saisi des céréales et de la nourriture et ont scellé les frontières. Les familles affamées se sont retrouvées prises au piège. La faim a été utilisée comme une arme. Staline s'en est servi pour tenter de briser le peuple ukrainien et d'écraser son désir de liberté. C'est là qu'il a échoué. Malgré les efforts des Soviétiques pour dissimuler ce crime, les survivants que le régime aurait voulu faire taire sont parvenus à en perpétuer le souvenir.

Le patrimoine ukrainien a survécu et s'est répandu aux quatre coins du monde, en dépit des efforts déployés pour effacer la langue, la culture et l'identité ukrainiennes.

Au Canada, les familles ukrainiennes ont gardé le souvenir de ce drame bien vivant et ont décidé qu'ils ne baisseraient pas les bras tant que le monde n'aurait pas reconnu ce que leur peuple a subi.

En 2008, le Parlement a répondu à l'appel. En adoptant le projet de loi C-459, parrainé par le député James Bezan, il a reconnu l'Holodomor comme un génocide et, depuis lors, le Canada consacre le quatrième samedi de novembre à cette commémoration.

Honorables sénateurs, cette commémoration s'accompagne d'une responsabilité. C'est un appel à l'action, parce que la même volonté tyrannique menace à nouveau l'Ukraine. Depuis le début de son invasion, la Russie a tué des civils et rasé des localités. À l'approche de l'hiver, les forces russes attaquent les infrastructures d'électricité et de chauffage pour tenter de soumettre les familles ukrainiennes à leur volonté par le froid. Les armes ont changé, mais l'objectif est resté le même : briser un peuple qui refuse de renoncer à son droit de décider de son avenir.

Notre commémoration doit être assortie d'une détermination à continuer de soutenir l'Ukraine, à protéger les civils, à exiger des comptes pour les atrocités commises et à faire respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de ce pays. Plus que tout, il ne faut pas perdre le sens moral qui est nécessaire pour tenir tête aux régimes autoritaires de ce monde. Le Canada a eu cette rigueur morale pendant des années, notamment en 2014, lorsque l'ancien premier ministre Stephen Harper a dit en face à Vladimir Poutine, et ce devant un vaste public, qu'il devait se retirer de l'Ukraine, et notre pays a maintenant encore cette rigueur alors qu'il continue de soutenir l'Ukraine.

Honorables sénateurs, ce jour de commémoration doit d'abord et avant tout nous rappeler les enfants qui n'ont jamais grandi, les parents qui n'ont pas pu nourrir leur famille et les collectivités qui ont été dévastées par la famine. Nous leur devons de préserver le témoignage des survivants, d'enseigner ce volet de l'histoire et de rendre hommage à la mémoire des victimes en défendant les droits de la personne et la dignité de tous.

Le 28 novembre, joignons nos réflexions solennelles à celles des Canadiens d'origine ukrainienne. N'oublions jamais les victimes de l'Holodomor. Merci, chers collègues.

[*Français*]

LA CONFÉRENCE DES PARTIES

L'honorable Rosa Galvez : Honorables sénateurs, je reviens de la COP31 à Antalya, la plus longue conférence sur le climat de l'histoire. Elle se termine sans accord, faute de consensus sur les combustibles fossiles.

Je tiens à saluer mes collègues, les sénatrices Muggli et Coyle, qui étaient également présentes à Antalya.

[*Traduction*]

Comme bon nombre d'entre vous, je crois que les politiques publiques doivent être fondées sur des données probantes. À la COP31, le chercheur Johan Rockström a exposé les faits. Le taux de réchauffement de la planète a plus que doublé au cours de la dernière décennie, et 7 des 16 indicateurs climatiques clés ont atteint des niveaux records. Les glaciers fondent plus rapidement, les forêts perdent leur capacité d'absorber le carbone et sept limites planétaires sur neuf ont été dépassées. Pour limiter le dépassement à 1,5 degré, les émissions doivent diminuer de 6 % par année et être réduites de moitié d'ici 2035. Nous avons 10 ans pour agir.

Des progrès continuent d'être réalisés. Plus de 25 pays ont annoncé des feuilles de route pour l'abandon progressif des combustibles fossiles, et les gouvernements se sont entendus sur une transition équitable. Près de 40 pays, dont ceux de l'Union européenne, le Royaume-Uni, la Norvège, le Panama et des États insulaires du Pacifique, ont rejeté un texte qui ne reflétait plus l'engagement de Dubaï.

L'adaptation est une question de survie. Pourtant, la COP31 s'est terminée sans nouvel objectif financier. Les pays en développement, qui sont ceux qui ont le moins contribué à cette crise, ont besoin de 305 milliards de dollars par année pour s'adapter et ont un écart de financement de 277 milliards de dollars à combler. Les soutenir est une responsabilité partagée.

• (1350)

Beaucoup d'entre nous, moi y compris, vont en vacances dans les Caraïbes. Je vous exhorte à vous renseigner sur l'incidence qu'ont le rythme auquel le niveau de la mer monte, les tornades fréquentes, la pollution et l'acidification des océans sur la sécurité et la santé des citoyens des pays de la région et sur leur économie.

D'autre part, le Canada n'est pas à l'abri du réchauffement climatique. Les inondations rendent déjà les maisons non assurables, et les coûts sont refilés aux familles et aux gouvernements et administrations publiques. Ces données probantes devraient éclairer les décisions concernant les futurs projets énergétiques. L'Agence internationale de l'énergie met en garde contre une offre excédentaire de gaz naturel liquéfié, et les tribunaux de Norvège et d'Afrique du Sud exigent maintenant que les émissions qui proviennent des combustibles exportés soient évaluées.

Les investissements dans les combustibles fossiles représentent un risque financier croissant.

[*Français*]

Posons-nous ces questions : les rendements projetés des nouveaux projets pétroliers et gaziers sont-ils réalistes? Sommes-nous prêts à faire face à la hausse des coûts des impacts climatiques chez nous? Le Canada présentera-t-il sa propre feuille de route de transition? Le Québec le fait.

Merci. *Meegwetch*.

[*Traduction*]

AFFAIRES COURANTES

PROJET DE LOI DE 2026 SUR L'ACCÈS LÉGAL

PRÉSENTATION DU NEUVIÈME RAPPORT DU COMITÉ DE LA SÉCURITÉ NATIONALE, DE LA DÉFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS

L'honorable Marty Deacon : Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le neuvième rapport du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants, qui porte sur le projet de loi C-22, Loi concernant l'accès légal.

(*Le texte du rapport figure aux* Journaux du Sénat *d'aujourd'hui, p. 1381.*)

Son Honneur la Présidente : Honorables sénateurs, quand étudierons-nous le rapport?

(Sur la motion de la sénatrice Deacon (*Ontario*), l'étude du rapport est inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.)

• (1400)

EXERCICE DES ATTRIBUTIONS EN VERTU DE LA LOI VISANT À BÂTIR LE CANADA

DÉPÔT DU DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ MIXTE SPÉCIAL

L'honorable Patti LaBoucane-Benson (coordonnatrice législative du représentant du gouvernement au Sénat) : Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport (provisoire) du Comité mixte spécial sur l'exercice des attributions en vertu de la Loi visant à bâtir le Canada, qui porte sur l'examen de l'exercice des pouvoirs et l'exécution des fonctions du gouverneur en conseil et du ministre en vertu de la Loi visant à bâtir le Canada.

[*Français*]

LA LOI SUR LE SYSTÈME CORRECTIONNEL ET LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION

PROJET DE LOI MODIFICATIF—PREMIÈRE LECTURE

Son Honneur la Présidente annonce qu'elle a reçu de la Chambre des communes le projet de loi C-221, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (communication de renseignements à la victime), accompagné d'un message.

(Le projet de loi est lu pour la première fois.)

Son Honneur la Présidente : Honorables sénateurs, quand lirons-nous le projet de loi pour la deuxième fois?

(Sur la motion de la sénatrice Martin, la deuxième lecture du projet de loi est inscrite à l'ordre du jour de la séance d'après-demain.)

[*Traduction*]

AGRICULTURE ET FORÊTS

PRÉAVIS DE MOTION TENDANT À AUTORISER LE COMITÉ À REPORTER LA DATE DU DÉPÔT DE SON RAPPORT FINAL SUR L'ÉTUDE DES QUESTIONS CONCERNANT L'AGRICULTURE ET LES FORÊTS

L'honorable Mary Robinson : Honorables sénateurs, je donne préavis que, à la prochaine séance du Sénat, je proposerai :

> Que, nonobstant l'ordre du Sénat adopté le mercredi 24 septembre 2025, la date du rapport final du Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts concernant son étude sur les questions qui pourraient survenir occasionnellement concernant l'agriculture et les forêts soit reportée du 31 décembre 2026 au 31 décembre 2027.

PÉRIODE DES QUESTIONS

LES TRANSPORTS

LE TRAIN À GRANDE VITESSE

L'honorable Jim Quinn : Sénateur Moreau, le gouvernement cherche, par la voie du projet de loi C-43, à se doter de nouveaux pouvoirs d'expropriation considérables afin de construire un réseau ferroviaire à grande vitesse. Ces pouvoirs prévoient notamment la possibilité de s'approprier des propriétés privées sans audience publique, de soumettre les différends à un arbitrage privé et d'empêcher un propriétaire foncier de construire sur son terrain pendant quatre ans, même si ce terrain ne fait pas nécessairement l'objet d'une expropriation.

Pouvez-vous expliquer pourquoi le gouvernement demande au Parlement de déroger aux procédures habituelles prévues par la Loi sur l'expropriation et d'accorder, à la place, des pouvoirs exceptionnels pour le projet de train à grande vitesse? S'agit-il d'une situation unique, ou existe-t-il d'autres projets pour lesquels le gouvernement envisage des dérogations similaires à la procédure habituelle d'expropriation?

L'honorable Pierre Moreau (représentant du gouvernement au Sénat) : Merci pour cette question, sénateur Quinn. Elle tombe à point nommé. J'ai écouté attentivement l'intervention du sénateur Cardozo au début de notre séance d'aujourd'hui.

L'aménagement du premier réseau ferroviaire à grande vitesse du Canada est un projet d'envergure qui devrait permettre d'augmenter le PIB de 35 milliards de dollars par année, de créer plus de 51 000 emplois bien rémunérés et de générer environ 800 millions de dollars de recettes touristiques annuelles. Compte tenu de la complexité et de l'ampleur sans précédent de ce projet, les mesures proposées visent à offrir plus de certitude et de prévisibilité à la fois pour la réalisation du projet et pour les propriétaires fonciers touchés. C'est ce que le gouvernement du Québec a fait quand il envisageait de construire le Réseau express métropolitain. Le gouvernement s'engage à suivre un processus équitable et transparent en donnant à Alto plus de temps pour conclure des ententes volontaires avant de recourir à l'expropriation et en veillant à ce que toute expropriation se fasse dans le respect de la procédure établie.

• (1410)

Le sénateur Quinn : Étant donné qu'il n'y a pas d'audiences publiques concernant l'expropriation de biens-fonds pour le train à grande vitesse, quel rôle pensez-vous que le Sénat devrait jouer pour assurer une surveillance accrue et une plus grande transparence de ces pouvoirs d'expropriation, étant donné qu'ils ne relèvent pas du mandat énoncé dans la Loi visant à bâtir le Canada ni de celui de son comité de surveillance?

Le sénateur Moreau : Je vous remercie encore une fois, sénateur. Le Sénat a un rôle important à jouer en examinant les mesures législatives et en veillant à ce que des garde-fous appropriés soient en place pour protéger les intérêts des Canadiens. Les modifications proposées visent à offrir une plus grande certitude aux propriétaires fonciers grâce à des échéanciers plus clairs, à un préavis, à des possibilités de soulever des préoccupations et à une indemnisation équitable. C'est l'objectif principal du projet de loi. Des milliers de Canadiens ont déjà participé à la consultation publique d'Alto, et la mobilisation des parties prenantes restera importante tout au long de l'avancement du projet.

L'ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

L'honorable Yonah Martin (leader adjointe de l'opposition) : Une enquête récente de l'émission *W5* de CTV a révélé que près de 7 000 travailleurs des aéroports ayant un casier judiciaire se sont vu accorder une habilitation de sécurité au cours des cinq dernières années. Cette situation est mise en lumière alors que des inquiétudes persistent au sujet des stratagèmes de substitution d'étiquettes de bagages qui ont exposé des voyageurs canadiens innocents à de graves conséquences pénales. Les Canadiens s'attendent à ce que les aéroports du pays soient sûrs et à ce que les processus de contrôle soient rigoureux.

Pourquoi le gouvernement a-t-il laissé se produire des lacunes aussi importantes en matière de contrôle, et quelles mesures immédiates seront mises en œuvre pour rétablir la confiance du public dans la sécurité aéroportuaire?

L'honorable Pierre Moreau (représentant du gouvernement au Sénat) : Le sujet est plus complexe que ne le laisse entendre votre question, sénatrice Martin. Vous savez que la conduite avec facultés affaiblies peut entraîner un casier judiciaire. Pensez-vous que des personnes qui ont été condamnées pour conduite avec facultés affaiblies ne peuvent pas servir du café à l'aéroport ou transporter des bagages jusqu'à un avion?

Il y a plus à dire sur ce dossier important. Le ministre est parfaitement conscient de la situation, et il a répondu hier à des questions à ce sujet. Vous n'avez pas à imaginer que des criminels ayant fait l'objet d'un procès pour meurtre travailleraient dans un aéroport.

La sénatrice Martin : Eh bien, sénateur Moreau, le rapport a aussi révélé que Transports Canada ne recense pas les types d'infractions en cause et n'est pas en mesure de fournir des données sur le nombre de demandes rejetées en raison de liens présumés avec le crime organisé. Je comprends les nuances et la grande diversité des cas; toutefois, le gouvernement ne dispose même pas de données de base sur les infractions criminelles et les liens avec le crime organisé.

Comment les Canadiens peuvent-ils être assurés que les mesures de sécurité aéroportuaire protègent la population?

Le sénateur Moreau : Comme vous l'avez dit, des mesures de sécurité et des procédures sont en place. Le gouvernement et le ministre sont au courant de la situation. La question est plus complexe, alors il ne faut pas insinuer que des criminels travaillent dans les aéroports canadiens. Les personnes qui ont un casier judiciaire doivent être réintégrées dans la société, et nous devons veiller à ce qu'elles puissent trouver un emploi. C'est ce qui importe le plus...

[*Français*]

Son Honneur la Présidente : Merci, sénateur Moreau.

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

LA CONFÉRENCE DES PARTIES

L'honorable Mary Coyle : Sénateur Moreau, pour la première fois depuis 2009, les négociations sur le climat ont échoué lors de la COP31 à Antalya, en Turquie, les 200 pays présents n'ayant pas réussi à s'entendre sur une décision-cadre. De nombreux pays ont estimé que le projet de texte final n'allait pas assez loin, aucune mention n'étant faite des combustibles fossiles dans l'ensemble du texte, malgré le consensus scientifique selon lequel ceux-ci sont à l'origine du réchauffement planétaire.

La ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada a déclaré qu'elle était déçue des résultats de la COP31, mais que le Canada restait attaché à l'Accord de Paris et au multilatéralisme. Sénateur Moreau, compte tenu des engagements importants pris par la ministre envers l'Accord de Paris et le multilatéralisme, comment le gouvernement canadien compte-t-il collaborer avec des partenaires partageant les mêmes valeurs afin de remettre les négociations sur la bonne voie en vue de la COP32, qui se tiendra l'année prochaine à Addis-Abeba, en Éthiopie?

L'honorable Pierre Moreau (représentant du gouvernement au Sénat) : Je vous remercie de votre question et de votre engagement envers les enjeux environnementaux, sénatrice. Le gouvernement a reconnu que les résultats de la COP31 n'avaient pas été à la hauteur des attentes; cela n'entravera en rien nos plans visant à atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Le Canada poursuivra un dialogue actif avec tous les partenaires disposés à collaborer afin de garantir le bon fonctionnement du processus de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

De plus, le Canada investit plus de 5 milliards de dollars dans le financement international de la lutte contre les changements climatiques afin de réduire les émissions mondiales et de lutter contre les changements climatiques en collaboration avec d'autres pays. Comme cela a été mentionné récemment dans cette enceinte, le budget de 2026 prévoit 50 milliards de dollars pour des initiatives d'électrification, notamment des investissements dans les infrastructures liées aux énergies renouvelables, dans les nouvelles technologies à faibles émissions de carbone et dans l'efficacité énergétique de l'industrie et du secteur manufacturier canadiens, entre autres.

La sénatrice Coyle : Merci, sénateur Moreau. Les négociateurs canadiens ont participé à la Conférence internationale sur la transition équitable des combustibles fossiles à Santa Marta, en Colombie, en avril 2026. Cette conférence a eu lieu entre la COP30 et la COP31. Tuvalu et l'Irlande coprésideront la 2e Conférence internationale sur la transition juste vers l'abandon des combustibles fossiles, en 2027. Sénateur Moreau, le Canada continuera-t-il de soutenir le processus de transition vers l'abandon des combustibles fossiles? Si oui, comment?

Le sénateur Moreau : L'investissement historique dans les énergies propres prévu dans le budget de 2026 aidera les Canadiens à abandonner progressivement les combustibles fossiles. L'électricité est essentielle à notre vie quotidienne. À mesure que la population continuera de croître et que les ménages et les entreprises du Canada passeront des combustibles fossiles à l'électricité pour chauffer leurs maisons, la demande en énergie, en transport et en combustibles augmentera considérablement et le réseau électrique devra prendre de l'expansion. C'est pourquoi le gouvernement jette les bases d'un réseau électrique propre, fiable et abordable qui alimentera une économie forte et propre pour le XXIe siècle.

LES FINANCES

LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

L'honorable Tony Loffreda : Sénateur Moreau, le budget de 2026 propose de nouveaux incitatifs pour encourager les investissements et aider les entreprises canadiennes à croître, notamment l'Incitatif canadien à la croissance. Cependant, le récent rapport du Comité sénatorial permanent des banques, du commerce et de l'économie intitulé *Du potentiel à la prospérité : Pour un investissement accru dans les PME canadiennes, une nécessité urgente* a cerné des lacunes persistantes en matière de financement qui...

[*Français*]

Son Honneur la Présidente : Sénateur Loffreda, je regrette de vous interrompre. Je crois que l'interprétation a été interrompue. Nous allons faire un test et revenir sous peu.

(La séance du Sénat est suspendue.)

(Le Sénat reprend sa séance.)

• (1420)

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DU SÉNAT

Son Honneur la Présidente : Honorables sénateurs, j'aimerais prendre un moment pour vous rappeler de mettre vos appareils mobiles en mode silencieux, de désactiver le mode vibreur une fois que la séance a commencé et d'éviter de toucher au microphone avec vos feuilles quand vous prononcez un discours au Sénat. Le bruit causé par le contact accidentel avec un microphone, tout comme le rayonnement acoustique des appareils qui vibrent sur le pupitre et qui est ressenti par les voisins de banquette du sénateur qui prononce un discours, pourrait entraîner l'interruption de l'interprétation.

LES FINANCES

LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

L'honorable Tony Loffreda : Ma question s'adresse au représentant du gouvernement au Sénat. Sénateur Moreau, le budget de 2026 propose de nouveaux incitatifs pour encourager les investissements et aider les entreprises canadiennes à croître, y compris l'Incitatif à la croissance du Canada. Cependant, le récent rapport du comité sénatorial des banques, intitulé *Du potentiel à la prospérité*, a cerné des lacunes persistantes en matière de financement qui empêchent les entreprises prometteuses au pays de prendre de l'expansion et qui contribuent à la perte de propriété et de propriété intellectuelle canadiennes. Les incitatifs fiscaux peuvent encourager l'investissement, mais les entrepreneurs doivent aussi être en mesure d'obtenir le capital nécessaire pour investir, innover et créer des emplois.

Le gouvernement publiera-t-il un plan d'action en réponse aux recommandations du comité, avec des échéanciers clairs et des cibles mesurables pour améliorer l'accès des petites et moyennes entreprises à du financement?

L'honorable Pierre Moreau (représentant du gouvernement au Sénat) : Je vous remercie de votre question, sénateur Loffreda. Le gouvernement est au courant du rapport du comité, et nous attendrons sa réponse.

Le gouvernement sait que les petites entreprises créent des emplois et soutiennent les collectivités locales partout au Canada. Le budget de 2026 vise à réduire leurs coûts et à faciliter leur croissance. Le gouvernement propose une nouvelle exonération d'impôt pouvant aller jusqu'à 15 millions de dollars de gains en capital afin d'encourager l'investissement dans les entreprises canadiennes. Le gouvernement fait aussi en sorte qu'il est moins coûteux pour les entreprises d'investir et de se développer, aidant ainsi le Canada à rester compétitif grâce à un financement accru de la Banque de développement du Canada et à un soutien aux entreprises touchées par les droits de douane. Le gouvernement aide les entreprises à gérer leurs coûts, à conquérir de nouveaux marchés et à protéger les emplois canadiens. En ce qui concerne le financement des PME, le gouvernement a élargi les options qui s'offrent à elles par l'intermédiaire de la Banque de développement du Canada, surtout à la lumière de la situation commerciale avec les États-Unis. Je pense notamment au programme Pivoter pour se propulser, qui...

[*Français*]

Son Honneur la Présidente : Merci, sénateur Moreau.

[*Traduction*]

Le sénateur Loffreda : Je vous remercie de votre réponse. Comme vous le savez, le capital joue un rôle essentiel dans tous les aspects de l'activité d'une entreprise.

Le gouvernement s'engagera-t-il à produire des rapports annuels sur le montant des capitaux privés supplémentaires mobilisés en faveur des PME canadiennes, en plus d'indiquer si ces investissements entraînent une croissance des entreprises, la création d'emplois et le maintien des entreprises canadiennes ainsi que de la propriété intellectuelle au Canada? Le maintien des entreprises dans leur collectivité au Canada est une préoccupation majeure.

Le sénateur Moreau : Je sais que le Comité des banques réclame de nombreux changements fondamentaux au système financier canadien. Malheureusement, je ne suis pas en mesure de formuler des commentaires sur l'intention de gouvernement de s'engager à publier des rapports annuels, mais je sais que le gouvernement continuera de faciliter la croissance, la création d'emploi et la prospérité pour les petites entreprises, et qu'il a pris connaissance du rapport.

L'INNOVATION, LES SCIENCES ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

LES CENTRES DE DONNÉES

L'honorable Andrew Cardozo : Ma question s'adresse au représentant du gouvernement au Sénat. Je suis tout à fait d'accord avec le président Trump. J'espère que cela attirera votre attention.

La semaine dernière, il a menacé d'imposer lourdement les entreprises américaines qui construisent des centres de données à l'extérieur des États-Unis. C'est une bonne chose. La question qui se pose à nous maintenant est la suivante : comment pouvons-nous construire au Canada des centres de données qui répondent à nos besoins?

En septembre, le gouvernement a publié un document intitulé *Principes de développement responsable des centres de données du Canada*. De son côté, la Fédération canadienne des municipalités a publié un document semblable. Le gouvernement envisagera-t-il de travailler avec les provinces, les territoires et les municipalités afin d'élaborer un modèle d'excellence pour les centres de données qui renforcent la souveraineté et la sécurité nationale du Canada tout en respectant l'environnement?

L'honorable Pierre Moreau (représentant du gouvernement au Sénat) : Je vous remercie de votre question. Le gouvernement travaille toujours avec les gouvernements provinciaux et avec les municipalités afin de trouver des solutions lorsque cela est possible. Le gouvernement est déterminé à bâtir l'infrastructure canadienne en matière d'intelligence artificielle de manière durable, responsable envers les collectivités qui l'accueillera et respectueuse de la souveraineté du Canada.

• (1430)

Comme vous l'avez souligné, le gouvernement a annoncé les principes de développement responsable des centres de données du Canada, un cadre national qui établit des attentes claires pour la construction de ces projets. Pour profiter du soutien du fédéral, tout projet devra générer des retombées durables à l'échelle locale, éviter de refiler le coût de l'électricité aux Canadiens, minimiser la consommation d'eau et les répercussions sur l'environnement, faire preuve de transparence quant aux répercussions locales et apporter une valeur stratégique au Canada.

Le gouvernement collaborera avec les municipalités et les provinces pour veiller à ce que ces critères soient respectés.

Le sénateur Cardozo : Voilà de bonnes nouvelles. Merci beaucoup, sénateur.

J'ai une question complémentaire : le gouvernement envisage-t-il de créer une société d'État pour concevoir et bâtir des centres de données appartenant à des intérêts canadiens? Je pense à une nouvelle version de Postes Canada ou du Conseil national de recherches, ou encore à une toute nouvelle société d'État.

Le sénateur Moreau : Je n'ai aucun renseignement à vous donner à ce point-ci sur votre question complémentaire, mais j'en parlerai au ministre de ministre de l'Intelligence artificielle et de l'Innovation numérique et je vous ferai part de sa réponse.

LES SERVICES AUX AUTOCHTONES

LE LOGEMENT DES AUTOCHTONES

L'honorable Krista Ross : Sénateur Moreau, dans un article publié le 22 octobre au sujet de l'entretien des logements au Canada, la Société canadienne d'hypothèques et de logement a souligné que les populations autochtones sont environ trois fois plus susceptibles de vivre dans un logement qui nécessite des réparations majeures que les Canadiens non autochtones. En effet, les membres des Premières Nations vivant dans les réserves sont de cinq à six fois plus susceptibles de vivre dans un logement qui nécessite des réparations majeures que le reste de la population. Le rapport indique également que les logements nécessitant des réparations majeures sont environ 13 fois plus susceptibles de contenir de la moisissure que les logements en bon état et près de quatre fois plus susceptibles d'être infestés par des insectes et animaux nuisibles.

Lorsqu'un logement est en mauvais état, ses occupants en subissent les conséquences, qui touchent souvent leur santé. Lorsque les logements se détériorent, ce sont les personnes qui connaissent déjà de grandes difficultés en matière de logement et qui se trouvent dans des situations précaires qui en ressentent le plus durement les effets.

Alors que le prix du logement pose un problème crucial dans tout le pays, le gouvernement se concentre-t-il sur la rénovation des logements existants? Accorde-t-il une attention particulière au maintien de l'offre de logements pour les communautés autochtones, en plus de la construction de nouveaux logements?

L'honorable Pierre Moreau (représentant du gouvernement au Sénat) : Je vous remercie de la question. Le gouvernement investit 4,6 milliards de dollars dans les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. Depuis avril 2025, 11 avis permanents de faire bouillir l'eau ont été levés.

Depuis le printemps 2025, plus de 1 000 projets d'habitation et d'infrastructure ont été menés à bien dans les réserves des Premières Nations. Le budget de 2026 fait fond sur ces progrès avec des investissements de 32 milliards de dollars dans le logement et les infrastructures autochtones, qui mettent particulièrement l'accent sur les communautés des Premières Nations dans les réserves; des investissements de 3 milliards de dollars pour le logement autochtone, dont 2,8 milliards de dollars principalement pour le logement des Premières Nations dans les réserves, ainsi que plus de 715 millions de dollars pour accélérer les projets de logement prêts à démarrer; de même qu'un nouveau projet pilote de monétisation de 250 millions de dollars, en plus d'autres...

[*Français*]

Son Honneur la Présidente : Merci, sénateur Moreau.

[*Traduction*]

LE LOGEMENT, L'INFRASTRUCTURE ET LES COLLECTIVITÉS

LE LOGEMENT ABORDABLE

L'honorable Krista Ross Pour ce qui est du programme de logement en général, si l'on tient compte uniquement des nouvelles constructions, seulement un pourcentage doit être consacré au logement abordable. Au Nouveau-Brunswick, que je représente, il y a environ 14 000 ménages qui attendent une place en logement social.

Quel genre de dialogue y a-t-il entre le ministre du Logement et ses homologues provinciaux sur les questions du logement social et du logement abordable?

L'honorable Pierre Moreau (représentant du gouvernement au Sénat) Je crois comprendre que le ministre collabore avec ses homologues provinciaux.

Le budget de 2026 tient compte des besoins en matière de logement de tous les Canadiens en construisant rapidement et à grande échelle des logements inclusifs qui sont tantôt des logements offerts sur le marché, tantôt des logements sociaux. Dans le budget, il est prévu que Maisons Canada contribue à tripler le nombre annuel de mises en chantier de logements sociaux pour le porter à plus de 24 000 au cours de la prochaine décennie. Nous essayons de travailler sur tous les aspects du problème.

L'IMMIGRATION, LES RÉFUGIÉS ET LA CITOYENNETÉ

LE TRAITEMENT DES DEMANDES DE VISAS

L'honorable Salma Ataullahjan : Monsieur le leader du gouvernement, lors d'une récente rencontre avec le journaliste Mehboob Ali Shaikh, j'ai encore une fois entendu des préoccupations au sujet d'un problème qui ne date pas d'hier, c'est-à-dire l'absence de services canadiens de délivrance de visas au Pakistan ainsi que les retards importants que subissent les demandeurs.

Depuis 2022, le gouvernement promet d'accroître la capacité de traitement des demandes de visa, notamment en ouvrant un bureau à Islamabad. Pourtant, de nombreux Canadiens d'origine pakistanaise continuent de voir leurs parents, leurs grands-parents et d'autres êtres chers attendre des mois avant d'obtenir une réponse à leurs demandes de visa de visiteur. Ces retards causent d'importantes difficultés aux familles qui cherchent à accueillir leurs proches au Canada.

Sénateur Moreau, quand le gouvernement respectera-t-il son engagement? Quand améliorera-t-il la capacité de traitement des demandes de visa dont dispose Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada au Pakistan?

L'honorable Pierre Moreau (représentant du gouvernement au Sénat) : Je n'ai pas de réponse précise en ce qui concerne le Pakistan, mais le gouvernement s'efforce d'accélérer le processus.

Je vais me renseigner et je vous reviendrai avec une réponse.

La sénatrice Ataullahjan : Merci, sénateur Moreau.

Je parle plus particulièrement des simples visas de visiteur pour les touristes et les gens qui ont de la famille au Canada qui souhaitent visiter notre pays et contribuer à notre économie locale, et non des demandes de résidence temporaire ou permanente.

J'ai soulevé cette question auprès de trois ministres libéraux de l'Immigration au cours des quatre dernières années. Quand le gouvernement prendra-t-il enfin ces préoccupations au sérieux?

Le sénateur Moreau : Je vous prie de me donner l'occasion de soulever la question pour la première fois auprès d'un seul ministre. Je vais le faire et je vous reviendrai avec une réponse. J'espère que je réussirai.

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

LES COUPES DANS LE PROGRAMME DES CADETS

L'honorable Richard Martel : Sénateur Moreau, le ministre de la Défense nationale a annoncé le rétablissement des activités des cadets jusqu'au 31 mars prochain.

Ayant moi-même été impliqué auprès des cadets à Chicoutimi, je connais la valeur de ce programme. Il transmet à nos jeunes des valeurs de respect, de discipline, de leadership et d'engagement dans leur communauté.

Quand on connaît les difficultés de recrutement de nos Forces armées canadiennes, il est important de préserver ce programme qui véhicule une image positive de nos militaires et qui suscite des vocations. J'ai vu plusieurs de ces jeunes devenir réservistes ou faire carrière dans les Forces armées canadiennes.

Sachant que de nombreuses activités seront prévues en avril et en mai, le gouvernement peut-il s'engager à assurer un financement stable et durable de ce programme au-delà du 31 mars?

L'honorable Pierre Moreau (représentant du gouvernement au Sénat) : Le programme des cadets a fait l'objet de nombreuses questions et critiques récemment. Le ministre de la Défense nationale a annoncé des crédits additionnels pour le maintien du programme. Le sénateur Tannas a posé une question semblable la semaine dernière.

Je ne peux pas m'engager quant aux futurs crédits gouvernementaux. Toutefois, dans son intervention, le ministre a indiqué l'importance du programme des cadets pour le gouvernement, ce qui me semble positif pour l'avenir.

Le sénateur Martel : Sénateur Moreau, comme vous le savez, en région, les distances et les coûts de transport représentent des défis supplémentaires.

Est-ce que le gouvernement peut nous assurer que les subventions aux différentes unités de cadets seront également rétablies afin que nos bénévoles n'aient pas à compenser le manque de financement?

Le sénateur Moreau : Ma compréhension est que le programme a été prolongé, puisque le ministre en a fait l'annonce. Je n'ai pas de détail indiquant si les éléments du programme couvrent l'ensemble des frais de déplacement. Je pourrai vérifier cette information et je vous tiendrai au courant.

Il est important de savoir que le gouvernement reconnaît l'importance du programme et qu'il soutient l'ensemble de ce qui est couvert au moment où l'on se parle. Selon moi, l'avenir est plutôt prometteur pour le programme.

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

L'honorable Bernadette Clement : Sénateur Moreau, lundi, j'ai visité le Centre de détention d'Ottawa-Carleton, où j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec des responsables ainsi qu'avec des détenus.

Tout le monde a parlé du fameux programme SAFER d'évaluation des risques relatifs à la sécurité. SAFER est l'acronyme de Security Assessment for Evaluating Risk. Il s'agit d'un outil d'intelligence artificielle qui attribue un score à chaque détenu, et ce score détermine la cote de sécurité du détenu.

Le programme est maintenant en place dans toutes les prisons de l'Ontario, mais il fait également l'objet d'un recours collectif, au motif qu'il enfreindrait les droits des détenus noirs garantis par l'article 15 de la Charte. Selon l'action en justice, les détenus noirs se voient attribuer davantage de cotes de sécurité élevées que les détenus non noirs, ce qui entraîne des conditions de détention plus restrictives et perpétue le racisme envers les Noirs.

Sénateur Moreau, le Service correctionnel du Canada est-il au courant de ce programme? Prévoit-il mettre en œuvre quelque chose de semblable? Comment s'assurera-t-il que son recours à l'intelligence artificielle ne cause pas de préjudices supplémentaires aux Noirs et aux Autochtones?

• (1440)

L'honorable Pierre Moreau (représentant du gouvernement au Sénat) : Merci pour cette question. Je vais porter vos préoccupations à l'attention du ministère. Je ne suis au courant d'aucun plan concernant la mise en œuvre du programme dont vous parlez ou de tout autre programme du genre.

La justice pour les détenus est un droit et une condition essentielle à leur socialisation et à leur réadaptation personnelle. Elle suppose autant le respect de la personne et de la propriété d'autrui qu'un traitement équitable.

J'ajouterais que des injustices systémiques historiques ont entraîné la surreprésentation des personnes noires dans le système de justice canadien et en tant que victimes de crimes. La Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires s'attaque au racisme anti-Noirs et aux obstacles systémiques du système de justice tout en améliorant l'accès à la justice et en offrant du soutien aux victimes, aux survivants et aux communautés.

Le budget de 2026 prévoit plus de 135 millions de dollars pour la prochaine étape de la stratégie, soit travailler directement avec les communautés noires pour rendre le système de justice plus juste et offrir de meilleures perspectives.

[*Français*]

La sénatrice Clement : Merci pour cette réponse.

[*Traduction*]

Je vous remercie de rappeler la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires. Cependant, en juin 2026, le *Toronto Star* a rapporté que le gouvernement envisageait d'utiliser un outil d'intelligence artificielle pour créer des rapports sur le profil des délinquants. Le projet pilote devait être mené entre février et mai de cette année.

Quels ont été les résultats du projet pilote? Le gouvernement a-t-il l'intention d'utiliser cet outil ou un outil semblable? Comment le projet a-t-il tenu compte des expériences des Noirs et des Autochtones qui sont déjà surreprésentés dans le système de justice et qui subissent du racisme à l'intérieur et à l'extérieur du régime de Service correctionnel Canada?

Le sénateur Moreau : Je vous remercie de cette question complémentaire. Le gouvernement est conscient des risques associés à l'utilisation d'un tel outil. Je crois comprendre que l'outil mis à l'essai n'a pas encore été utilisé dans des situations réelles et qu'il faudrait mener des tests plus approfondis si les travaux vont plus loin. Cependant, comme je l'ai dit, je n'ai actuellement aucune information sur la mise en œuvre d'outils de cette nature par Service correctionnel Canada.

L'IMMIGRATION, LES RÉFUGIÉS ET LA CITOYENNETÉ

L'ARRIÉRÉ DE TRAITEMENT

L'honorable Paula Simons : Ma question s'adresse au représentant du gouvernement.

Les conseils scolaires de l'Alberta sont placés devant un réel dilemme. Les temps de traitement complètement démesurés d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada font que certains parents qui sont au Canada en toute légalité ne reçoivent pas en temps utile les documents dont leurs enfants ont besoin pour rester à l'école. Le gouvernement de l'Alberta refuse de laisser ces enfants s'inscrire à l'école. Que fait votre gouvernement pour améliorer les temps de traitement et faire en sorte que les élèves de l'Alberta ne perdent pas une année de scolarité?

L'honorable Pierre Moreau (représentant du gouvernement au Sénat) : Merci, sénatrice Simons, pour cette question. Bien que l'éducation et l'inscription à l'école relèvent des provinces, le gouvernement est conscient de l'importance de procéder rapidement aux évaluations liées à l'immigration pour que les familles ne soient pas plongées dans l'incertitude. Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada prend des mesures pour réduire l'arriéré dans le traitement des demandes et améliorer l'efficacité. Son objectif est de traiter 80 % des demandes dans le respect des normes de service établies.

Le ministère a également amélioré ses outils en ligne pour donner aux demandeurs des estimations du temps de traitement de leur demande et des mises à jour plus précises. Je comprends les inquiétudes, surtout pour ce qui est des conséquences pour les enfants et leur famille. Les retards administratifs ne devraient pas nuire indûment à la scolarité des enfants.

La sénatrice Simons : Merci. Je suis très heureuse de l'entendre.

En théorie, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada fournit les documents nécessaires aux parents qui gardent leur statut d'immigration et qui attendent simplement le renouvellement de leur visa. Malheureusement, le ministère ne fournit aucun document de transition aux parents qui changent de statut et qui demandent la résidence permanente. Le gouvernement envisagera-t-il de modifier le système afin que les enfants albertains qui sont touchés par cette politique ne manquent pas une année d'école?

Le sénateur Moreau : Je vais transmettre vos préoccupations au ministère, mais je peux vous dire qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada dispose de mécanismes pour aider les demandeurs admissibles à conserver leur statut de résident temporaire en attendant une décision concernant leur demande. De façon plus générale, dans le budget de 2025, le gouvernement a annoncé des initiatives ciblées visant à accélérer le traitement de la résidence permanente de 33 000 travailleurs qualifiés temporaires et celui de jusqu'à 115 000 demandes supplémentaires de résidence permanente présentées par des personnes protégées...

[*Français*]

Son Honneur la Présidente : Merci, sénateur Moreau.

LA JUSTICE

LE NÉGATIONNISME CONCERNANT LES PENSIONNATS AUTOCHTONES

L'honorable Michèle Audette : Sénateur Moreau, le 8 juin 2022, Kimberly Murray a été nommée interlocutrice spéciale indépendante pour les enfants disparus et les tombes et sépultures en lien avec les pensionnats. Son mandat consistait à recommander un cadre juridique pour soutenir la recherche des enfants disparus, la protection des lieux de sépulture et l'accès aux documents pertinents. Dans son rapport final, déposé le 29 octobre 2024, elle a formulé de nombreuses recommandations à l'intention du gouvernement fédéral.

Sénateur Moreau, quelles recommandations ont été mises en œuvre depuis le dépôt du rapport? Le gouvernement peut-il fournir un échéancier précis pour celles qui ne le sont pas encore?

L'honorable Pierre Moreau (représentant du gouvernement au Sénat) : Merci pour votre question, sénatrice Audette. Le gouvernement reconnaît que le déni lié aux écoles résidentielles s'ajoute aux torts subis par les Survivants, les familles et l'ensemble des communautés autochtones à travers le Canada.

Le 30 septembre dernier, j'étais sur place lorsque l'étoffe commémorative a été présentée. On voit à l'évidence l'immense plaie causée par cette situation.

Selon l'information que j'ai, 164 ententes de financement ont été mises en place, pour un total de 280 millions de dollars, à travers le fonds pour le soutien des communautés. Malheureusement, je n'ai pas d'échéancier pour la mise en place des recommandations qu'il reste à appliquer. Cependant, l'engagement du gouvernement —

Son Honneur la Présidente : Merci, sénateur Moreau.

La sénatrice Audette : Merci. Je vous ai vu et j'ai apprécié votre présence, le 30 septembre, du début à la fin.

Justement, le rapport parle également de la mise en œuvre de mesures concrètes pour contrer le déni et la désinformation en lien avec l'histoire des pensionnats. En 2024, le gouvernement a annoncé un financement de 5 millions de dollars sur trois ans pour une initiative d'éducation publique visant à lutter contre le négationnisme à l'égard des pensionnats.

Comment ces fonds ont-ils été utilisés jusqu'à présent et quelles sommes ont été engagées ou versées?

Le sénateur Moreau : Effectivement, le budget de 2024 prévoyait 5 millions de dollars. Selon l'information à ma disposition, les fonds n'ont pas été distribués en 2025-2026; leur distribution a été retardée pour permettre au gouvernement de finaliser son approche et la façon de débourser les sommes.

Maintenant, il me semble qu'on est en train de finaliser le tout avec l'ensemble des partenaires et des communautés. Ces sommes devraient être déboursées incessamment.

[*Traduction*]

RÉPONSES DIFFÉRÉES

DÉPÔT DE LA RÉPONSE À UNE QUESTION INSCRITE AU FEUILLETON

IMMIGRATION, RÉFUGIÉS ET CITOYENNETÉ— PROGRAMME PILOTE SUR L'AGROALIMENTAIRE

L'honorable Patti LaBoucane-Benson (coordonnatrice législative du représentant du gouvernement au Sénat) dépose la réponse à la question nº 54, en date du 28 septembre 2026, inscrite au *Feuilleton et Feuilleton des préavis* au nom de l'honorable sénatrice Robinson, concernant le Programme pilote sur l'immigration agroalimentaire.

ORDRE DU JOUR

LOI VISANT À LUTTER CONTRE LES CRIMES FINANCIERS ET LE TRAFIC DE DROGUES

DEUXIÈME LECTURE

L'ordre du jour appelle :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Loffreda, appuyée par l'honorable sénatrice Moncion, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-8, Loi concernant certaines mesures liées au recyclage des produits de la criminalité, au financement des activités terroristes, au contournement de sanctions et à la détection d'objets inadmissibles dans les transmissions postales.

L'honorable Michael L. MacDonald : Honorables sénateurs, je prends la parole en ma qualité de porte-parole concernant le projet de loi S-8, Loi visant à lutter contre les crimes financiers et le trafic de drogues. Ce projet de loi vise à compliquer la tâche des criminels qui cherchent à faire transiter de l'argent illicite par le système financier canadien et à utiliser le service postal pour faire circuler des drogues illégales et d'autres marchandises de contrebande.

La partie 1 modifie la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes afin de renforcer les moyens de défense du Canada contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le contournement des sanctions. Elle renforce la surveillance des entreprises de services monétaires, interdit les opérations importantes en espèces qui dépassent un certain montant ainsi que les dépôts en espèces effectués par des tiers, et établit des règles applicables aux guichets automatiques de cryptomonnaies. La partie 2 modifie la Loi sur la Société canadienne des postes afin de permettre aux forces de l'ordre d'utiliser leurs pouvoirs légaux existants pour intercepter des envois alors qu'ils se trouvent encore dans le courrier.

Je parlerai d'abord des mesures financières, puis j'aborderai le système postal.

Les entreprises de services monétaires fournissent des services importants aux Canadiens, notamment pour le transfert d'argent et le change de devises. Cependant, ces services peuvent également être utilisés pour transférer des fonds illicites. Le projet de loi S-8 renforcerait les exigences d'inscription et élargirait les motifs pour lesquels le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, connu sous le nom de FINTRAC, peut refuser ou révoquer une inscription.

Le projet de loi conférerait également au ministre des Finances de nouveaux pouvoirs lui permettant de réexaminer les inscriptions et d'imposer des conditions lorsque cela s'avère nécessaire pour la sécurité nationale ou pour préserver l'intégrité du système financier canadien.

Sous réserve de certaines exceptions, le projet de loi interdirait aux entreprises, aux professionnels et aux personnes sollicitant des dons auprès du public d'accepter les paiements, dons ou dépôts en espèces de 10 000 $ ou plus, que ce soit dans le cadre d'une même opération ou d'une série réglementaire d'opérations liées.

• (1450)

Le projet de loi interdirait également aux banques et à certaines autres institutions, de façon générale, d'accepter un dépôt en espèces d'un déposant qui n'est pas le titulaire du compte ou une personne habilitée à donner des instructions à l'égard de ce compte.

Les exploitants de guichets automatiques de cryptomonnaies sont déjà soumis à des règles de lutte contre le blanchiment d'argent, notamment l'obligation de s'inscrire auprès du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, d'identifier les clients, de tenir des registres et de déclarer certaines opérations. Le projet de loi S-8 imposerait des exigences supplémentaires propres à ces guichets.

Par exemple, les articles 4 et 5 obligeraient les exploitants à tenir un registre des opérations et à vérifier l'identité de chaque client, sous réserve des exceptions prévues par la réglementation.

L'article 6 obligerait les exploitants à déclarer toutes les opérations au Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada dans un délai de 15 jours. Ces rapports comprendraient les renseignements d'identification du client et les adresses de portefeuilles numériques en cause.

L'article 7 limiterait le total des opérations de chaque client à un guichet donné à 1 000 $ par période de 24 heures consécutives.

L'article 10 obligerait les exploitants à fournir au Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada des renseignements à jour sur chaque guichet, y compris son emplacement, la somme d'argent qu'il peut contenir, la provenance des espèces, le moyen utilisé pour transporter les espèces ainsi que l'adresse de portefeuille numérique utilisée pour exploiter le guichet.

Pour une personne victime d'une escroquerie, ce projet de loi pourrait être utile de deux façons. Il permettrait aux enquêteurs de savoir plus clairement où est allé l'argent et il limiterait les pertes subies par la victime à chaque guichet.

Les exploitants sont déjà tenus de vérifier l'identité d'un client pour tout échange de cryptomonnaie d'une valeur de 1 000 $ ou plus, mais l'article 5 étendrait cette obligation aux transactions d'un montant inférieur, sous réserve des exceptions prévues par règlement. Le rapport transmis au CANAFE permettrait d'établir un lien entre la personne utilisant le guichet automatique et la transaction, et d'enregistrer les adresses de portefeuilles concernées.

Le CANAFE décrit des arnaques dans lesquelles un fraudeur remet à sa victime un code QR et lui demande de déposer de l'argent dans un guichet automatique de cryptomonnaie. Celui-ci envoie ensuite la cryptomonnaie à l'adresse indiquée dans ce code. À l'heure actuelle, la seule personne dont l'identité peut être vérifiée est la victime. Grâce aux modifications prévues dans le projet de loi S-8, l'adresse du destinataire fournira aux enquêteurs un point de départ pour retracer les fonds et, éventuellement, déterminer qui détient et contrôle réellement le portefeuille.

La limite de 1 000 $ pourrait réduire le montant que la victime perd en utilisant un guichet automatique donné. Toutefois, un fraudeur pourrait toujours diriger la victime vers un autre guichet et la persuader d'y déposer plus d'argent.

J'espère que l'étude menée par le comité permettra d'apporter des éclaircissements sur ces deux questions : jusqu'où les enquêteurs peuvent-ils remonter avec l'adresse du portefeuille destinataire? Quelle protection la limite de 1 000 $ permettrait-elle si un fraudeur orientait une victime vers plusieurs guichets?

L'article 30 porte sur l'exploitation des guichets automatiques de cryptomonnaies sans permis. Les exploitants de guichets automatiques de cryptomonnaies doivent déjà s'inscrire auprès du CANAFE, et le Québec exige quant à lui l'obtention d'un permis en vertu de sa propre loi. L'article 30 érigerait en infraction fédérale le fait d'exploiter sciemment un guichet automatique de cryptomonnaies à moins que l'exploitant ne détienne un permis provincial pour ce guichet. L'infraction s'appliquerait même si l'exploitant est déjà inscrit auprès du CANAFE.

Concrètement, cela signifie que les autorités pourraient prendre des mesures contre un exploitant n'ayant pas de permis avant que la machine ne serve à commettre une escroquerie. Si l'exploitant n'a pas le permis requis, le propriétaire du magasin où se trouve le guichet et les personnes qui approvisionnent ou vident l'appareil pourraient s'exposer à des poursuites. Ainsi, les exploitants qui n'ont pas de permis pourraient avoir plus de difficulté à trouver des endroits où installer leurs guichets et des gens pour s'occuper de ces derniers.

Il faut toutefois savoir que, pour un petit détaillant, héberger un guichet automatique de cryptomonnaies peut simplement être un moyen d'attirer des clients et de gagner un revenu supplémentaire. Ce sont là les deux raisons les plus fréquemment invoquées par les 20 détaillants qui ont été interrogés dans le cadre d'une étude commandée par l'Agence du revenu du Canada en 2018. Cela signifie qu'un commerçant peut tout bonnement fournir l'espace alors que quelqu'un d'autre exploite le guichet.

Un commerçant sait peut-être pertinemment que l'appareil installé dans son magasin est un distributeur automatique de cryptomonnaie, mais comment peut-il vérifier si l'exploitant est autorisé à exploiter cet appareil dans la province en question? J'espère que l'étude du comité clarifiera la façon dont les commerçants peuvent vérifier la validité d'un permis et la protection dont ils bénéficieraient s'ils prenaient des mesures raisonnables à cet égard et qu'ils se trompaient quand même.

J'ai également quelques inquiétudes en ce qui a trait aux implications de ce projet de loi pour la vie privée des Canadiens. L'article 24 permettrait aux banques et à d'autres entreprises réglementées de recueillir et d'utiliser les renseignements personnels qu'elles reçoivent de la GRC ou d'une autre autorité publique désignée à l'insu de la personne ou sans son consentement. L'autorité devrait déclarer par écrit qu'elle communique ces renseignements à l'insu de l'individu ou sans son consentement pour détecter ou décourager le recyclage des produits de la criminalité, le financement des activités terroristes ou le contournement de sanctions. Elle devrait également indiquer que, à son avis, le fait d'informer la personne ou d'obtenir son consentement compromettrait ce travail.

Je peux comprendre en quoi cela serait utile. La police peut savoir que plusieurs personnes sont liées à un réseau soupçonné de blanchiment d'argent, alors qu'une banque peut ne voir qu'une série de transactions ordinaires. En rassemblant ces éléments, la banque peut repérer des activités suspectes qui, sans cela, pourraient lui échapper.

Supposons toutefois que la police lie la mauvaise personne à ce réseau. La banque pourrait commencer à examiner de plus près les transactions de ce client. Même si le client demande à voir l'information, la banque pourrait lui refuser l'accès au titre de l'article 38. Si elle refuse pour cette raison, elle devra en aviser le commissaire à la protection de la vie privée par écrit.

L'article 24 protégerait également la banque contre des poursuites civiles ou pénales pour avoir recueilli ou utilisé les renseignements de bonne foi conformément à la disposition. J'espère que l'étude du comité précisera qui supervise l'utilisation de ces renseignements, pendant combien de temps les banques peuvent les conserver, comment un client peut faire corriger une erreur et si le client peut voir les renseignements une fois que le risque de compromettre le travail des autorités est passé.

La question de la vie privée se pose également dans la partie 2 du projet de loi, qui traite du courrier en cours de transmission. La Loi sur la Société canadienne des postes protège généralement le courrier en cours de transmission contre la saisie, sous réserve d'exceptions limitées. En pratique, cela peut empêcher la police d'intercepter un colis soupçonné de contenir du fentanyl, même si elle pourrait aussi obtenir un mandat.

L'article 52 permettrait à la police d'utiliser les pouvoirs existants prévus dans le Code criminel, la Loi réglementant certaines drogues et autres substances et la Loi sur le cannabis pour saisir ou retenir des articles pendant qu'ils sont encore dans le courrier. L'article 53 apporterait un changement connexe à l'infraction d'ouvrir le courrier ou d'intervenir dans celui-ci afin que les actions expressément autorisées au titre de ces lois puissent se poursuivre.

Honorables sénateurs, nous avons déjà examiné ce problème. En 2023, le sénateur Carignan a souscrit à l'objectif du projet de loi S-256 du sénateur Dalphond et nous a rappelé que, dès 2015, l'Association canadienne des chefs de police avait demandé une modification de la loi afin que la police puisse obtenir une autorisation judiciaire pour saisir des lettres et des colis contenant des produits de contrebande pendant qu'ils étaient encore entre les mains du service postal.

Le sénateur Carignan a cité une affaire de trafic de fentanyl en Saskatchewan. En outre, dans l'affaire *R. v. O'Dell*, la police a saisi un colis sans mandat dans un comptoir postal sans mandat, mais elle a obtenu un mandat avant d'ouvrir le colis. La cour a conclu que la saisie initiale était illégale parce que la Loi sur la Société canadienne des postes ne l'autorisait pas. Cette affaire nous montre que le pouvoir de saisir un colis qui se trouve entre les mains du service postal est aussi important que le pouvoir d'ouvrir le colis.

Je partage le point de vue du sénateur Carignan selon lequel la police devrait pouvoir intervenir en toute légalité lorsqu'elle doit saisir un objet qui se trouve encore entre les mains du service postal. La police aurait toujours besoin d'un mandat chaque fois que la loi l'exige, et la protection qui est prévue dans la Charte contre les fouilles, les perquisitions et les saisies abusives continuerait de s'appliquer. Cependant, j'espère que l'étude du comité nous permettra de savoir quelles seront exactement les mesures de protection applicables lorsque la police invoquera une exception à l'obligation d'obtenir un mandat pour saisir du courrier en transit.

Étant donné que l'article 52 s'applique aux lettres et aux colis, il soulève des questions quant à la confidentialité de la correspondance personnelle. Comment protégera-t-on le contenu des lettres, et comment la police et Postes Canada géreront-elles le courrier qui s'avère n'avoir aucun lien avec une infraction?

L'article 52 exigerait généralement qu'un avis soit donné à Postes Canada après la saisie ou la rétention d'un article. Il limiterait également la responsabilité à l'égard de certaines revendications découlant de ces actions. Cependant, que se passera-t-il si le courrier d'une personne est retenu par erreur ou endommagé pendant sa détention? Comment cette personne découvrirait-elle ce qui s'est passé? Quel recours aurait-elle? J'espère que le comité entendra des représentants de la police et de Postes Canada sur la façon dont ces situations seraient gérées.

Honorables sénateurs, le projet de loi S-8 est une mesure importante pour lutter contre les crimes financiers et mettre fin à l'utilisation du courrier pour le trafic de drogues illégales, et je l'appuie en principe. Cependant, j'encourage le comité à examiner si les mesures relatives aux guichets automatiques de cryptomonnaies aideront les enquêteurs à identifier les auteurs de la fraude, si les petites entreprises peuvent facilement vérifier qu'un exploitant détient la licence requise et si le projet de loi prévoit des mesures de protection adéquates pour les renseignements personnels et la correspondance privée.

• (1500)

J'ai hâte que le comité entreprenne son étude et qu'il présente son rapport au Sénat. Merci beaucoup.

Son Honneur la Présidente : Les honorables sénateurs sont-ils prêts à se prononcer?

Des voix : Le vote!

Son Honneur la Présidente : Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

Des voix : D'accord.

Une voix : Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la deuxième fois, avec dissidence.)

RENVOI AU COMITÉ

Son Honneur la Présidente : Honorables sénateurs, quand lirons-nous le projet de loi pour la troisième fois?

(Sur la motion du sénateur Loffreda, le projet de loi est renvoyé au Comité sénatorial permanent des banques, du commerce et de l'économie, avec dissidence.)

L'AJOURNEMENT

ADOPTION DE LA MOTION

L'honorable Patti LaBoucane-Benson (coordonnatrice législative du représentant du gouvernement au Sénat), conformément au préavis donné le 25 novembre 2026, propose :

> Que, lorsque le Sénat s'ajournera après l'adoption de cette motion, il demeure ajourné jusqu'au mardi 1er décembre 2026, à 14 heures.

Son Honneur la Présidente : Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

Des voix : D'accord.

(La motion est adoptée.)

PROJET DE LOI INTERDISANT LA PROMOTION DES BOISSONS ALCOOLIQUES

DEUXIÈME LECTURE—SUITE DU DÉBAT

L'ordre du jour appelle :

> Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Brazeau, appuyée par l'honorable sénatrice Sorensen, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-203, Loi visant à interdire la promotion des boissons alcooliques.

L'honorable Yonah Martin (leader adjointe de l'opposition) : Honorables sénateurs, avec le consentement du Sénat, je propose l'ajournement du débat pour le temps de parole qu'il me reste.

Son Honneur la Présidente : Le consentement est-il accordé, honorables sénateurs?

Des voix : D'accord.

(Le débat est ajourné.)

LE CODE CRIMINEL

PROJET DE LOI MODIFICATIF—DEUXIÈME LECTURE—
SUITE DU DÉBAT

L'ordre du jour appelle :

> Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Pate, appuyée par l'honorable sénatrice Moncion, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-208, Loi modifiant le Code criminel (indépendance des tribunaux).

L'honorable Yonah Martin (leader adjointe de l'opposition) : Honorables sénateurs, avec le consentement du Sénat, je propose l'ajournement du débat pour le temps de parole qu'il me reste.

Son Honneur la Présidente : Le consentement est-il accordé, honorables sénateurs?

Des voix : D'accord.

(Le débat est ajourné.)

PROJET DE LOI SUR LE MOIS DU PATRIMOINE CHRÉTIEN

DEUXIÈME LECTURE

L'ordre du jour appelle :

> Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Housakos, appuyée par l'honorable sénatrice Martin, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-249, Loi instituant le Mois du patrimoine chrétien.

L'honorable Mary Jane McCallum : « Bénissez-moi, mon père, parce que j'ai péché. »

> L'homme était attaché à la grande roue qui tournait sans fin. Au bas de la roue, les pointes acérées en métal, ancrées dans le sol, lui lacéraient le ventre. Au sommet de la roue, du sel était versé dans ses plaies. Les flammes projetaient une chaleur intense dans le labyrinthe et jaillissaient tout près de la roue. Lorsque la roue arrivait au niveau du sol, la cruche d'eau se trouvait juste hors de sa portée, et la chaleur était insupportable, ce qui rendait sa soif encore plus intense.

Cette vision de l'enfer que j'avais imaginée m'a valu le premier prix dans un cours de catéchèse au pensionnat. L'enfer faisait partie des enseignements fondamentaux. La peur de l'enfer est toujours restée présente en moi. J'ai été amenée à croire que je pouvais finir en enfer, et j'y crois encore aujourd'hui. Comment en suis-je arrivée là?

Lorsque j'ai été contrainte de vivre au pensionnat, j'étais encore une enfant. Je n'avais pas les points de repère que l'on acquiert avec l'expérience de la vie. Je me suis retrouvée dans une situation où je cherchais à être acceptée. Alors, quoi qu'on m'enseigne, je m'y consacrais corps et âme, comme je l'avais toujours fait. Dans ce cas précis, j'allais être la meilleure des pécheresses, car je pensais que c'était ce que le système attendait de moi.

Quand j'étais enfant, la notion de péché qu'on m'enseignait au pensionnat allait à l'encontre de ma conception de la spiritualité : l'apprentissage tout au long de la vie et l'échec, le mentorat, l'amour, la tolérance, le pardon et la compassion. Au lieu d'apprendre la tolérance et le pardon par la confession, j'ai appris la honte, et je l'ai très bien apprise.

Chaque instant de la vie façonne notre identité. Avec la confession dans un confessionnal, une pratique qui m'était étrangère, j'ai peu à peu appris à redéfinir mon identité. Enfant, j'étais sous l'emprise d'un pouvoir délibéré qui traçait les contours de ma vie et de mes limites. On m'avait attribué un rôle, et j'avais décidé d'y exceller. La redéfinition de mon identité par l'entremise du rite de la confession était façonnée par les attentes et la direction des religieuses et des prêtres, mais l'interprétation m'appartenait — celle d'une petite fille.

Je suis entrée au pensionnat à l'âge de 5 ans, toute petite, alors que j'avais déjà des croyances spirituelles. Cette spiritualité faisait partie du mode de vie de ma famille et de mon peuple — les Cris et les Dénés de Brochet. Il y avait toujours du pain bannock et du thé sur la table pour les visiteurs. Les hommes enlevaient leur chapeau à la porte, ce qui était une marque de respect, et les invités prenaient place à la table.

• (1510)

Une fois les invités rassasiés, c'était le temps des conversations, des récits, des taquineries, des improvisations musicales et des rires. La dimension spirituelle de l'hospitalité, l'attention portée aux autres, le rire et le partage tissaient des liens serrés dans ma famille et ma communauté.

Lorsque ma mère est décédée, j'ai commencé à côtoyer une aînée, Caroline, qui m'a emmenée à de nombreux endroits. Femme douce et bienveillante, elle embarquait avec moi dans un canot, et nos coups de pagaie nous emmenaient sur des îles où nous cueillions des petits fruits. Un jour où nous parcourions les terres, elle a trouvé une bouilloire noire abandonnée par d'autres. « Comment peut-on jeter une casserole en parfait état? », s'est-elle exclamée. Je me souviens qu'elle affectionnait cette casserole et qu'elle y a préparé beaucoup de bons ragoûts. Les aînés et les autres personnes qui vivaient à l'époque étaient déjà passés maîtres dans l'art du recyclage.

Le silence de Caroline lorsqu'elle pagayait m'a appris ce qu'est la pleine conscience. Le bruit de la pagaie qui fendait l'eau et la vue des gouttes qui s'écoulaient de la pagaie et retombaient sur la surface avaient quelque chose d'envoûtant. Sa façon de chercher lentement et méthodiquement la nourriture témoignait de sa patience. La spiritualité qui imprégnait chacun de ses gestes, même les plus petits, révélait sa foi en une puissance supérieure.

Ce genre d'activités quotidiennes témoignait de la spiritualité et de l'humanité de mon peuple.

La petite fille de 5 ans franchit les portes d'acier austères de l'énorme et étrange bâtiment. Elle est accueillie par deux femmes vêtues de longues robes noires qui parlent une langue inconnue. Elle se tient devant les autres fillettes, ses boucles indisciplinées tombant jusqu'à ses fesses. À côté d'elle, il y a un petit coffre rempli de bonbons que son père a emballés pour elle.

Elle a quitté son petit village dans les bois à bord d'un avion, un appareil en métal effrayant et bruyant qui a décollé du lac gelé. Sa sœur était à ses côtés pendant son voyage, mais c'était peu réconfortant, car tout ce qu'elle voyait était très étrange et terrifiant. Elle a pleuré pendant presque tout le voyage. Elle voulait seulement retourner chez elle, auprès de sa maman, de son papa, de ses frères et de ses sœurs, bien au chaud dans la petite cabane au fond des bois.

Le soir venu, elle est incapable de retenir ses larmes plus longtemps. Seule, loin de chez elle, le cœur brisé, elle pleure, ses larmes venant du tréfonds de son âme. Il lui arrivera souvent de pleurer cet hiver-là; son frère, qui est installé dans l'autre bâtiment, a la permission d'aller auprès d'elle pour la réconforter.

Au cours des deux années qui suivent, alors qu'elle apprend encore à parler et à comprendre l'anglais, elle observe les autres petites filles et imite leurs gestes. Elle va en classe avec sa poupée et apprend à se tenir tranquille. Elle voit les femmes vêtues de longues robes noires administrer des corrections aux élèves avec une lanière de cuir sans arriver à saisir ce que les enfants ont fait de mal. Elle comprend assez rapidement que tous les élèves sont méchants. Il lui semble qu'elle est là pour qu'on lui dise à quel point elle est méchante.

Elle va à l'église avec les autres élèves et elle s'y sent à l'aise, car elle fréquentait l'église avec sa maman. Ce qui l'intrigue le plus, c'est une petite pièce où les élèves disparaissent, seuls. Ils reviennent ensuite s'agenouiller. Que se passe-t-il dans cette petite pièce? Elle entend les élèves parler, puis elle apprend qu'on ne peut recevoir la communion qu'après s'être confessé.

Elle est tellement contente lorsqu'elle commence à suivre des cours, parce qu'elle pourra entrer dans la petite pièce.

C'est ainsi qu'elle commence à découvrir l'univers du « péché ». Le dimanche, les élèves doivent faire la queue devant le confessionnal et confier leurs péchés au prêtre pour qu'il les leur pardonne. N'oubliez pas, honorables sénateurs, que la majorité de ces prêtres, ainsi que certaines religieuses et des membres du personnel, agressaient sexuellement les enfants.

La petite fille prend place sur le banc et réfléchit à sa première confession. Elle est très excitée d'être maintenant une des grandes qui a le droit d'aller à la confesse. Elle a appris à parler et à comprendre l'anglais. Elle trouve difficile de penser aux péchés qu'elle a commis, mais elle est déterminée à s'en souvenir.

La petite fille est debout devant son casier. Elle ne dit rien. Elle pense :

> Oh, pourquoi est-ce que j'oublie toujours qu'il ne faut pas courir et aller jouer après le souper? Pourquoi je n'écoute pas? Toutes les autres filles se font punir à cause de moi. La religieuse m'a répété tellement souvent que je suis une méchante fille et que Dieu n'aime pas les méchantes filles, mais j'étais tellement contente et excitée qu'il fallait que je coure pour aller voir si la religieuse s'en venait, au lieu de rester tranquille en silence devant mon casier comme on nous l'avait demandé.

On dit à la petite fille de se rendre à son lit et d'enlever son bas de pyjama. La religieuse lui donne la fessée avec la semelle d'un mocassin. Il en est ainsi presque chaque soir. Elle pense :

> Pourquoi est-ce que je n'apprends pas à ne pas murmurer après 19 h 30? Pourquoi est-ce que je suis si méchante et désobéissante?
>
> Je suis sûre que la religieuse peut voir en dedans de moi. Il faut que j'apprenne à ne pas rire. Il faut que j'aie l'air d'être sérieuse et de penser à être une bonne fille.
>
> Pardonnez-moi mon Père, car j'ai péché. C'est ma première confession. J'ai crié 20 fois et couru 10 fois dans le corridor. Je n'ai pas écouté la maîtresse en classe parce que je rêvassais. J'ai été paresseuse. Je me suis battue avec une autre fille et ma robe a été déchirée. J'ai perdu mon peigne. Je ne suis pas allée directement à mon casier après le dîner comme je devais le faire. Chaque soir, après 19 h 30, j'ai chuchoté et la sœur m'a donné la fessée. J'ai triché 30 fois et j'ai volé 20 fois. J'ai menti 80 fois. Je suis désolée pour ces péchés et pour tous les péchés de ma vie passée.

Je me souviens de toutes mes confessions.

À l'âge de 7 ans, elle est fière d'elle-même parce qu'elle peut trouver beaucoup de péchés à confesser. Tricher et voler sont les pires péchés auxquels elle peut penser, et ils lui permettent d'allonger ses confessions. Son Père doit être fier de la grande pécheresse qu'elle est — et je suis sérieuse quand je dis ça. Confesser ses mensonges en dernier doit compenser ceux qu'elle a dits en confession quand elle a affirmé avoir triché et volé. Je mentais.

C'est ainsi qu'elle commence à découvrir comment se juger de la même manière qu'elle continue de se juger aujourd'hui. Elle apprend à devenir la personne qu'on lui dit voir en elle. Les sœurs balisent sa vie avec des règles, des punitions et des récompenses, mais les limites ne sont pas clairement définies. L'une de ces limites concerne la notion de péché et la perception de la perfection. La petite fille est réprimandée quotidiennement. On lui répète qu'elle est méchante et bonne à rien. Elle se dit :

> Je serai une bonne élève si les sœurs me voient prier et respecter les règles. Je serai une bonne élève si la sœur me sourit. Je serai une bonne élève si la sœur voit que je sais bien faire le ménage et que je sais marcher en file dans le couloir.

Cependant, elle ne cesse de faire des mauvais coups, d'abord sans le vouloir, puis intentionnellement à mesure qu'elle grandit. La curiosité, l'imagination et le goût de l'aventure ne sont pas des qualités appréciées dans un pensionnat indien.

Elle joue seule, à la lisière de la forêt, et fait des pâtés de sable à l'aide de boîtes de conserve. La forêt marque la limite du terrain de jeu, et il est interdit aux élèves d'y pénétrer, sauf pour se rendre à la grotte afin d'y prier. Aujourd'hui, elle n'a nullement l'intention de prier ni de jouer les saintes. Elle veut simplement profiter de cette journée ensoleillée et préparer des pâtés de sable pour sa famille imaginaire. Au bord d'un groupe d'arbustes, elle aperçoit un reflet et se déplace pour mieux voir quel trésor l'attend dans les broussailles. Elle découvre alors quelques boîtes de conserve, qu'elle regarde aussitôt avec envie. Elle regarde autour d'elle pour vérifier qu'aucune religieuse ne l'observe et, lorsqu'elle est convaincue d'avoir jeté un coup d'œil partout où il le faut, elle se précipite dans les broussailles pour aller chercher ses boîtes de conserve.

• (1520)

Aussitôt, une voix se fait entendre à l'interphone : « Mary Jane, tu es priée de te présenter immédiatement à la porte principale. » Elle se rend à la porte, où l'attend une religieuse. Cette dernière la conduit au troisième étage et lui dit de s'agenouiller et de prier jusqu'à ce qu'elle revienne.

Pendant qu'elle est à genoux et tente de prier avec ardeur, ses genoux osseux lui font mal sur le plancher nu. Elle remarque que la statue devant laquelle elle prie est faite d'une pierre tendre. Elle se met à gratter les mots « Bienheureuse Vierge Marie » inscrits sur le socle de la statue et se voit incapable de s'arrêter. En un rien de temps, elle a tout effacé.

Quelques minutes plus tard, Doreen entre à son tour; elle aussi a été envoyée là pour prier. La religieuse arrive enfin et se met à parler aux fillettes. En voyant les marques sur la statue, elle demande : « Qui a fait cela? » La petite pointe aussitôt Doreen du doigt et répond : « C'est elle. » La religieuse lui dit de partir et retient Doreen.

Lorsqu'elle revoit Doreen des années plus tard, elle se précipite vers elle pour lui présenter des excuses pour ce qu'elle a fait. Doreen ne se souvient même pas de l'incident.

> Bénissez-moi, mon Père, car j'ai péché. Cela fait trois semaines depuis ma dernière confession. J'ai désobéi à la religieuse et je n'ai pas prié comme on me l'a demandé. J'ai été méchante parce que je n'ai pas écouté. J'ai été méchante parce que j'ai accusé une autre fille de quelque chose que j'avais fait à la sainte statue. J'ai eu de mauvaises pensées. J'ai éprouvé de la colère. Dans le cours de religion, la religieuse nous a parlé des trois parties de Dieu, et je lui ai dit que je ne comprenais pas. Elle m'a répondu que c'était un péché de poser des questions et que je devais avoir la foi...

Son Honneur le Président intérimaire : Madame la sénatrice, je suis désolé de vous interrompre. Votre temps de parole est écoulé. Demandez-vous cinq minutes de plus pour conclure?

La sénatrice McCallum : Oui.

Son Honneur le Président intérimaire : Le consentement est-il accordé?

Des voix : D'accord.

Son Honneur le Président intérimaire : Le consentement est accordé.

> **La sénatrice McCallum :** Elle m'a dit que c'était un péché de poser des questions et que je devais avoir la foi, mais je ne sais pas ce que c'est. J'ai triché 10 fois et j'ai volé 15 fois. J'ai menti 60 fois. Je suis désolée d'avoir commis ces péchés et tous ceux que j'ai commis dans le passé.

Puis, elle se met à ne pas dire ce qu'elle fait.

> Bénissez-moi, mon père, car j'ai péché. La dernière fois que je me suis confessée, c'était il y a deux mois. Depuis, j'ai manqué quatre fois la messe le dimanche. J'ai été gourmande, paresseuse et vaniteuse. J'ai menti 30 fois. Je suis désolée d'avoir commis ces péchés et tous ceux que j'ai commis dans le passé.

Le père lui demande : « Avez-vous terminé? » Il demande ensuite : « Laissez-vous les garçons vous faire des choses inappropriées? »

Lorsque j'ai lu cette histoire aux gens de la réserve, de nombreuses femmes m'ont dit qu'il leur avait posé cette question. Cette confession a été la dernière que j'ai faite.

Je me suis mise à la recherche d'une de mes religieuses préférées et je l'ai retrouvée. Je suis allée la voir pendant plus de 10 ans à Saint-Hyacinthe, et ce fut le début de mon expérience cathartique. Sœur Pat m'a donné une plume d'aigle et elle m'a dit que c'était une plume de guérison.

À un moment donné, j'ai demandé à rencontrer les religieuses en groupe. La veille, sœur Pat m'avait offert ceci. Dans le cadre de mon échange avec les religieuses de la maison mère, je leur ai dit que j'étais venue les remercier pour leurs années de dévouement et que les bonnes religieuses avaient été mises dans le même panier que les mauvaises. J'ai également répété ce que sœur Pat m'avait dit : « Certaines d'entre nous ont fait de leur mieux avec les moyens dont elles disposaient. »

Après des années d'éducation fondée sur la honte dans les pensionnats, qui avaient refaçonné mon identité, j'avais appris à ne pas m'aimer parce qu'on m'avait fait croire que je ne méritais pas d'être aimée.

Lors d'une rencontre tenue en 2019 à Florence, en Italie, avec un chercheur maori titulaire d'un doctorat, qui présentait un exposé avec mon mari, nous avons parlé des pensionnats. Ce chercheur m'a raconté avoir demandé à son père : « Papa, pourquoi continues-tu à prêcher la parole de Dieu, compte tenu de ce qui est arrivé à notre peuple dans les pensionnats? » Son père lui a répondu : « Mon fils, le Dieu qu'ils ont connu n'est pas le Dieu que je connais. »

Et je me suis dit : « Oui. »

La petite fille de 5 ans ouvre la porte de la cabane sur le territoire de piégeage et lève les yeux vers la pleine lune qui illumine la neige. La neige sur les branches des pins gris et les bancs de neige est immaculée. Tout est silence dans la forêt. Elle regarde la lune avec excitation et y cherche le visage de sa mère. Elle se demande si sa mère peut voir à quel point elle est une bonne fille.

La nuit où j'ai regardé cette lune magnifique, je savais que ma mère était à un endroit qu'on appelle le paradis, et j'étais pleine d'espoir, d'innocence, d'amour et d'attentes. C'était mon identité quand je suis entrée au pensionnat.

Dans ce pays qu'on appelle le Canada, nous avons tous des expériences différentes. Il est essentiel que nous entendions et acceptions tous les chapitres de notre histoire, même les plus sombres.

Pourquoi nous a-t-on fait croire que Dieu avait créé de petits Indiens sauvages, sales et stupides? J'ai bien réfléchi à la manière dont le christianisme a façonné les enfants des pensionnats. C'est ma vérité, et elle ne sera jamais effacée.

Ma quête d'amour-propre a marqué le début de mon cheminement vers la réconciliation avec Dieu. Cependant, l'esprit de rébellion était toujours en moi. Un jour où je suis allée à la messe avec les religieuses, j'ai décidé de communier sans me confesser. J'ai dit à la sœur : « Pourquoi devrais-je me confesser à un autre pécheur? Le Créateur sait ce qu'il y a dans mon cœur et dans mon âme. » La sœur m'a répondu : « Je sais », et elle m'a fait signe d'aller communier.

Je vous remercie de m'avoir écoutée.

Des voix : Bravo!

L'honorable Sharon Burey : Merci, sénatrice McCallum. « Le Dieu qu'ils ont connu n'est pas le Dieu que je connais. »

[*Français*]

Honorables sénateurs, je prends la parole aujourd'hui afin d'exprimer mon appui au projet de loi S-249, Loi instituant le Mois du patrimoine chrétien, parrainé par notre collègue, le sénateur Housakos.

Ce projet de loi propose de reconnaître le mois de décembre à titre de Mois du patrimoine chrétien au Canada. Le choix de cette période revêt une signification particulière. Le mois de décembre nous conduit du temps de l'avent à la célébration de la naissance du Christ. C'est une saison d'attente et d'espoir, qui invite les chrétiens à mettre leur foi en pratique à travers des gestes de compassion, de justice et de service.

[*Traduction*]

Pour moi, ce projet de loi ne vise pas simplement à marquer un mois sur le calendrier : c'est une façon de comprendre les personnes, les valeurs, les institutions et les actes de service qui ont contribué à façonner le Canada. C'est une façon de reconnaître les diverses expressions de la foi chrétienne qui continuent d'enrichir la société canadienne et de confronter les complexités et les vérités de notre patrimoine, de notre foi et de nos traditions.

En effet, quand on ne connaît pas la vérité historique, on est condamné à répéter les tragédies, les atrocités et l'inhumanité du passé. Plus important encore, on laisse un vide qui peut être comblé par la mésinformation, la désinformation, la haine et l'intolérance.

Au Canada, nous avons aujourd'hui une tradition qui consiste à reconnaître les mois du patrimoine comme un moyen de célébrer la diversité et le pluralisme du pays. Le patrimoine peut être défini comme les traditions, les réalisations et les croyances qui font partie de l'histoire d'un groupe ou d'un pays.

Honorables sénateurs, j'ai récemment eu le grand honneur de recevoir la Christian Culture Series Gold Medal de l'Université Assumption, à Windsor, en Ontario. Créée en 1941 par les Pères Basiliens, cette récompense rend hommage à des laïques dont la vie contribue aux idéaux chrétiens dans la société moderne. Je demeure profondément reconnaissante au conseil d'administration et aux directeurs de l'Université Assumption, ainsi qu'à son président, John Cappucci.

• (1530)

Recevoir cet honneur m'a amenée à réfléchir à ce que la culture chrétienne représente dans ma vie. J'ai fait part de mes réflexions sur l'importance de la communauté et sur la façon dont, grâce à des valeurs et à un service communs, nous découvrons un endroit où nous pouvons nous sentir chez nous.

Pour moi, cela signifie honorer la dignité de chaque être humain par la compassion, l'intégrité et le service, mais aussi adhérer aux paroles du révérend Martin Luther King Jr., dans sa *Lettre de la prison de Birmingham* :

> Nous sommes pris dans un réseau de mutualité incontournable, liés dans un seul destin. Tout ce qui affecte quelqu'un directement, affecte tous indirectement.

Ma défunte sœur, April Burey, avocate et défenseure des droits de la personne, a exprimé une vérité semblable dans ses réflexions sur l'arrêt *R. c. S. (R.D.)* :

> L'arrêt S. (R.D.) évite clairement de créer la moindre dichotomie. J'ai donc bon espoir qu'il nous mènera tous à découvrir dans notre for intérieur une égalité indivisible.

Je ne serais pas ici aujourd'hui sans les valeurs que m'ont inculquées mes parents, le révérend Eric Burey et la révérende Mary Burey. Ils m'ont enseigné la foi, le travail acharné et le service. Surtout, ils m'ont appris à reconnaître la dignité et la nature divine de chaque être humain.

Ces enseignements ont façonné mon parcours de la Jamaïque, où je rêvais de devenir pédiatre quand j'étais petite, au Nord de l'Ontario et à Windsor, où j'ai exercé auprès d'enfants et de familles, jusqu'ici, au Sénat du Canada. Lorsque ma famille et moi sommes arrivés à Windsor, la région était confrontée à une crise de santé mentale chez les enfants. Il n'y avait pas d'intervention coordonnée de la part des hôpitaux ou de la communauté. Il fallait faire quelque chose.

Des professionnels de la santé, l'Hôtel-Dieu Grace Healthcare, le centre Maryvale, des organismes communautaires, le Club Rotary, le centre de santé pour les adolescents et bien d'autres intervenants se sont mobilisés. À la faveur d'objectif commun et à d'efforts soutenus, j'ai eu le privilège de contribuer à mettre sur pied des services de santé mentale pour les enfants et les adolescents en milieu hospitalier, des services de stabilisation et des soins coordonnés en consultation externe.

Ce travail m'a appris une chose essentielle : lorsque nous unissons nos efforts, que nous partageons nos expériences, que nous écoutons attentivement et que nous nous inspirons de nos valeurs communes, notre volonté de collaborer permet d'imaginer des solutions inédites porteuses de promesses et de possibilités.

Cela aussi fait partie du patrimoine chrétien du Canada. C'est ce qu'on observe dans les hôpitaux, les écoles, les refuges, les banques alimentaires et les organismes de services sociaux. C'est ce qu'on observe dans les communautés religieuses et chez les laïcs qui se sont occupés des malades, qui ont enseigné à des générations d'enfants, qui ont accueilli les nouveaux arrivants, qui ont accompagné les familles et qui ont réagi à la pauvreté et à l'injustice.

Ma collectivité, Windsor-Essex, illustre parfaitement cette réalité. Caractérisée par sa diversité, Windsor s'est constituée au fil du temps avec l'arrivée de Français, d'Anglais et de Noirs qui se sont ajoutés à une population autochtone. Le lieu historique de l'Église-de-la-First Baptist Church-de-Sandwich témoigne de la foi, du courage et de la détermination de ses fidèles, qui offraient l'asile aux personnes fuyant l'esclavage par le chemin de fer clandestin et qui les accueillaient dans une communauté. D'anciens esclaves d'origine africaine se sont retrouvés sur les bancs de cette église et dans les cachettes qui leur ont été offertes et ont ainsi trouvé refuge au Canada, pays devenu pour eux une terre de liberté. Comprendre l'histoire dans son intégralité et dans toute sa complexité nous permet d'être nous-mêmes.

Les prières, le travail, les sacrifices et la foi des Canadiens de race noire ont contribué à bâtir ce pays. L'histoire des Noirs fait partie de l'histoire du Canada, et l'histoire des chrétiens noirs fait partie du patrimoine chrétien du Canada.

Néanmoins, on ne saurait bien comprendre l'héritage qui nous a été légué, en toute honnêteté, sans y intégrer toute la richesse et la complexité de notre histoire. L'apport des institutions chrétiennes au Canada a été colossal, mais il faut admettre aussi que des institutions qui ont agi au nom du christianisme ont causé de graves préjudices, en particulier aux peuples autochtones. Nous ne devons pas fermer les yeux sur cette vérité.

Les répercussions profondes et persistantes du colonialisme et du système des pensionnats nous invitent à examiner nos valeurs et notre patrimoine et à rechercher la vérité, la reddition de comptes, la réconciliation et le respect avec humilité. Comme l'a dit l'ancienne cheffe Mary Duckworth de la Première Nation de Caldwell, « la réconciliation ne doit pas être qu'un mot; elle doit se traduire par des gestes concrets. »

Le Mois du patrimoine chrétien peut être l'occasion d'avoir ces conversations honnêtes. Il peut aider les Canadiens à en apprendre davantage sur les contributions et les échecs des institutions chrétiennes. Il peut nous encourager à préserver ce qui a contribué à la guérison et à l'épanouissement humain tout en confrontant ce qui a causé la souffrance — n'oublions jamais.

Honorables sénateurs, le Canada est un pays diversifié et pluriel. Appuyer le Mois du patrimoine chrétien ne minimise en rien les traditions, l'histoire ou le patrimoine d'autrui et ne vise pas non plus à imposer des croyances chrétiennes à qui que ce soit. Au Canada, nous célébrons les mois du patrimoine juif, islamique, hindou et sikh, entre autres.

Nous pouvons reconnaître l'influence profonde du christianisme sur le Canada tout en respectant pleinement la liberté de conscience et de religion et la dignité des personnes de toutes les confessions et de celles qui n'ont aucune religion. En effet, notre engagement envers la Constitution et la Charte canadienne des droits et libertés l'exige.

Dans ma propre vie, la foi m'a toujours attirée dans la communauté : vers les autres, vers le dialogue et vers le service. Elle m'a appris que, lorsque nous racontons nos histoires, nous découvrons qu'il y a plus de choses qui nous unissent que de choses qui nous divisent.

En cette époque de guerres, de divisions, de solitude et d'incertitude, les Canadiens ont besoin d'occasions de redécouvrir les valeurs qui unissent les communautés : la compassion, la justice, le service, le pardon, l'espoir et l'amour. Un mois du patrimoine nous donne l'occasion de raconter les histoires de ceux qui nous ont précédés et d'encourager les jeunes à poser des questions sur leur famille, leur communauté et les valeurs qui les ont façonnés.

Honorables sénateurs, j'appuie le projet de loi S-249 parce qu'il invite les Canadiens à se souvenir, à apprendre et à servir leur prochain.

Tout au long de ma vie, j'ai découvert que c'est par le dévouement que nous apprenons à nous connaître et que nous découvrons le sens de la vie et notre raison d'être. C'est en donnant que nous recevons et en recevant que nous apprenons à donner. C'est en aimant son prochain comme soi-même que l'on peut se renouveler et se transformer.

Que le Mois du patrimoine chrétien nous inspire et nous amène à bâtir des communautés plus fortes, à chercher la réconciliation, à aider les personnes dans le besoin et à respecter la dignité inhérente à chaque personne.

Après de longues délibérations et un second examen objectif, chers collègues, j'appuie le renvoi du projet de loi S-249 au comité.

Merci, *meegwetch*.

[*Français*]

L'honorable Josée Verner : Honorables sénateurs, je prends la parole aujourd'hui pour appuyer le projet de loi S-249, qui consacrera le mois de décembre comme le Mois du patrimoine chrétien.

Aujourd'hui, je souhaite mettre l'accent sur la contribution civique, culturelle et historique des citoyens chrétiens à l'édification du Canada dans leur vie de tous les jours. Le projet de loi s'inscrit dans la lignée d'autres lois fédérales instituant des mois commémoratifs, par exemple pour la célébration des patrimoines juif, arabe ou sikh. Une motion a également été adoptée par la Chambre des communes en 2007 pour souligner le patrimoine islamique.

J'appuie le projet de loi parce qu'il n'établit pas un lien direct avec la religion chrétienne en tant que doctrine, dogme et institution dominante dans la société civile et les affaires publiques. Cette époque est révolue depuis bien longtemps au Canada, qui est régi par la neutralité religieuse de l'État fédéral et de chacune des provinces.

Cela étant dit, à quoi fait-on référence lorsqu'on parle de « patrimoine chrétien »? Il s'agit de l'héritage des trois principales branches de la religion chrétienne présentes au Canada, c'est-à-dire le catholicisme, le protestantisme et l'orthodoxie, ainsi que leurs multiples sous-groupes en particulier.

• (1540)

Honorables collègues, comme vous le savez tous, je suis originaire du Québec, où la pratique du catholicisme a été introduite avec l'arrivée de Jacques Cartier, en 1534. Elle a pris progressivement de l'expansion après la fondation de la ville de Québec, en 1608, par Samuel de Champlain, qui a lancé l'exploration du territoire pour établir la Nouvelle-France. J'habite cette ville où je suis à même de constater l'apport important du patrimoine chrétien à son histoire et à son développement.

À cet égard, je vous invite à visiter l'église Notre-Dame-des-Victoires, qui se trouve au centre de la Place Royale dans le quartier historique du Vieux-Québec. Il s'agit de la plus ancienne église catholique en pierre, au Canada et en Amérique du Nord, où des messes sont encore célébrées. Le bâtiment actuel a été érigé en 1688 à l'emplacement même de l'ancienne habitation de Samuel de Champlain en 1608. Il a survécu aux bombardements anglais durant le siège de Québec en 1759 grâce à ses murs de pierre. L'église a été désignée comme lieu historique national du Canada le 24 juin 1988, soit 300 ans après sa construction.

Un peu plus haut, dans le Vieux-Québec, il y a la basilique-cathédrale de Notre-Dame-de-Québec, qui est le siège du plus vieux diocèse catholique en Amérique du Nord. Cela en fait un attrait historique et touristique important. De plus, elle a aussi été désignée comme lieu historique national du Canada, et a été ajoutée au patrimoine mondial de l'UNESCO.

À quelques pas de la basilique, on trouve la cathédrale anglicane de la Sainte-Trinité, qui est un autre lieu historique national du Canada depuis 1989. Elle a été inaugurée en 1804, et il s'agit de la première cathédrale anglicane construite hors des îles Britanniques. Le Monastère des Augustines et le Monastère des Ursulines, dans le

Vieux-Québec, ont tous deux été fondés en 1639. Ils témoignent encore aujourd'hui de l'implantation des premières communautés religieuses féminines au Québec et au Canada.

Ces deux communautés, comme bien d'autres qui les ont suivies, se sont progressivement répandues au Québec et ont développé, au fil des décennies, un imposant réseau d'écoles, d'hôpitaux et d'autres services sociaux qui sont encore présents aujourd'hui. Je pense ici à l'Hôtel-Dieu de Québec, qui s'acquitte de sa mission depuis près de 400 ans.

L'importance du patrimoine légué par les sœurs augustines est telle qu'une minutieuse restauration de leur monastère a été menée de 2009 à 2014. Ce projet a permis de le transformer en centre de mieux-être et de ressourcement à but non lucratif pour perpétuer la mission originale des religieuses, mais dans une approche laïque. Il a aussi permis le regroupement des imposantes archives de la communauté qui étaient, anciennement, dispersées dans 12 monastères-hôpitaux au Québec. Plusieurs pièces de ces archives sont maintenant accessibles au public et aux chercheurs par l'entremise d'un musée et d'une bibliothèque.

Sur le plan de l'éducation, le Séminaire de Québec a été fondé en 1663 par Monseigneur François de Laval, le premier évêque de Québec. En posant ce geste, il a assuré la formation du clergé et posé les bases du système d'enseignement supérieur au Québec, qui est aujourd'hui laïque. La fondation du séminaire a été suivie par celle de l'Université Laval en décembre 1852, qui fut la première université francophone en Amérique du Nord.

Honorables collègues, l'apport du patrimoine chrétien ne se limite pas aux églises ainsi qu'aux secteurs des soins de santé et de l'enseignement ou, même, aux nombreux noms de municipalités en l'honneur de saints qu'on trouve au Québec. Il s'est aussi manifesté au niveau économique. À cet égard, on peut visiter, à Lévis, la première caisse populaire qui a été fondée en décembre 1900 par Alphonse et Dorimène Desjardins. Il s'agissait de la première institution financière coopérative au Canada et en Amérique du Nord, qui est devenue aujourd'hui le Mouvement Desjardins. Son siège social se trouve toujours à Lévis. Son fonctionnement a été établi sur les valeurs chrétiennes d'entraide et de justice sociale pour protéger les travailleurs de l'exploitation financière et des prêts usuraires. Elles s'arrimaient ainsi à l'encyclique Rerum Novarum du pape Léon XIII, publiée en 1891, qui dénonçait le capitalisme sauvage et appelait à protéger la dignité et les droits des travailleurs par la création d'associations d'entraide.

Pour assurer la confiance ainsi que le succès des premières caisses, les Desjardins se sont appuyés directement sur la présence des paroisses et le soutien actif du clergé catholique. Ce dernier a d'ailleurs largement contribué à l'ouverture de caisses à travers le Québec et ailleurs, au Canada, au sein de communautés francophones minoritaires.

Le clergé et de nombreuses communautés religieuses ont aussi contribué, à une certaine époque, à assurer la survivance de la langue française au Québec et ailleurs au Canada. Il va de soi que le fait de parler français n'est pas uniquement associé au patrimoine chrétien, même si — et je le dis à la blague — plusieurs jurons à connotation religieuse bien connus font désormais partie de la culture populaire francophone. Mes collègues francophones savent de quoi je parle.

On peut certainement dire, par contre, qu'ils ont joué un rôle à ce point important que la langue française constitue aujourd'hui l'une des deux langues officielles du pays et de la province du Nouveau-Brunswick. À cet égard, je me souviens des paroles prononcées à Québec par le très honorable Stephen Harper, le 3 juillet 2008, lors de la cérémonie Salut à Champlain dans le cadre du 400e anniversaire de Québec. Il avait déclaré, et je cite : « Ce qui définit le Canada, c'est d'être un pays qui est né en français. »

Sur une note plus personnelle, je pense que le projet de loi S-249 contribue aussi à reconnaître les valeurs du patrimoine chrétien qui ont influencé certains engagements des membres de nos familles pour améliorer le sort de leur communauté. Éléonore Potvin, la tante de ma grand-mère, est née à Angers, situé dans l'est de Gatineau. En 1894, elle a cofondé la congrégation des Servantes de Jésus-Marie vouée à l'éducation et au soutien des familles. Elle est devenue la première supérieure de cette communauté sous le nom de sœur Marie-Zita de Jésus. Une rue a d'ailleurs été nommée en son honneur, à Gatineau et à L'Ange-Gardien.

Leur maison-mère a été établie sur la rue Laurier, dans le secteur de Hull, en 1902, sur une partie du terrain de l'actuel parc Jacques-Cartier. Elle a servi de point de départ à l'établissement de cinq autres monastères ailleurs au Québec et en Ontario. Fait inusité, le bâtiment de la maison-mère se trouve toujours aujourd'hui en bordure de la rue Laurier, à quelques pas d'où j'habite. Tous les jours, quand je viens au Sénat, je peux donc saluer cette ancêtre de ma famille.

Dans le même ordre d'idées, mon beau-père, feu André Lacroix, qui était diacre permanent, entre autres, à la paroisse Saint-Benoît-Abbé de Sainte-Foy, a œuvré pendant des dizaines d'années au sein de son milieu, notamment auprès de fondations caritatives.

Honorables sénateurs, avant de conclure mon allocution, j'aimerais joindre ma voix à celles du sénateur Housakos et d'autres collègues qui ont pris la parole pour réaffirmer que le projet de loi S-249 ne doit pas être perçu comme une tentative d'angélisme historique pour occulter les chapitres plus sombres et douloureux du christianisme au Canada. Je pense ici aux pensionnats autochtones et à de trop nombreux drames perpétrés par des religieux qui ont détourné les valeurs chrétiennes pour infliger des sévices et des souffrances inimaginables et inhumaines à des enfants.

Le Mois du patrimoine chrétien doit aussi constituer un moment pour nous souvenir des victimes de ces taches noires dans l'histoire du christianisme au pays. Honorables collègues, je conclurai en vous disant que le patrimoine chrétien représente, pour moi, les différents aspects que j'ai mentionnés au cours des dernières minutes. Il a été façonné par des personnages historiques, des institutions dans plusieurs secteurs de la société civile, des bâtiments et la langue française, tout comme par des gens dans ma famille et ma communauté.

• (1550)

Ce patrimoine mérite d'être commémoré pour que les générations futures se souviennent du rôle qu'il a joué dans ce qu'est devenu le Canada d'aujourd'hui, tout comme de ses épisodes plus sombres qui font partie de notre mémoire collective. Pour ces raisons, je vous invite à appuyer le projet de loi en deuxième lecture afin qu'il soit examiné en comité.

Merci.

Des voix : Bravo!

[*Traduction*]

L'honorable Salma Ataullahjan : Honorables sénateurs, je prends la parole pour appuyer le projet de loi S-249 du sénateur Housakos, qui ferait de décembre le Mois du patrimoine chrétien.

Toutefois, avant de me lancer, je tiens à vous remercier, sénatrice McCallum, de nous avoir fait confiance en nous racontant votre histoire.

La plupart d'entre vous savent que je suis musulmane, mais beaucoup ne savent peut-être pas que j'ai étudié au couvent. J'ai passé neuf de mes années de formation dans un pensionnat catholique appelé le couvent Jésus-Marie. L'éducation que j'y ai reçue a contribué à façonner qui je suis et ce que j'apprécie.

Une belle vieille église est rattachée à l'école. Je me souviens que, très souvent, des élèves qui avaient de la difficulté ou qui avaient besoin d'un endroit tranquille, allaient s'asseoir derrière cette église. C'était un endroit où elles mettaient de l'ordre dans leurs idées. L'église, un lieu de culte, revêt une signification particulière pour moi, car ma propre foi reconnaît l'importance de protéger ces lieux en nommant explicitement les églises, les monastères et les synagogues aux côtés des mosquées.

Le Pakistan possède certaines des vieilles églises les plus belles; il existe d'ailleurs un livre d'histoires et de photographies à leur sujet intitulé *Churches of Pakistan*.

Parlant du Pakistan, à cette période de l'année, on peut voir de grands sapins de Noël dans les centres commerciaux et les restaurants partout au pays. Cela peut surprendre ceux qui savent que le Pakistan est un pays à majorité musulmane, mais Noël est une fête importante pour les chrétiens pakistanais, et pour les musulmans, Jésus — que la paix soit avec lui — est l'un de nos prophètes.

Ceux qui ne connaissent pas le Coran ne savent peut-être pas qu'il est mentionné plus souvent dans notre livre sacré que le prophète Mahomet, que la paix soit avec lui. Vous remarquerez peut-être que, lorsque je prononce leur nom, je dis « que la paix soit avec lui », car c'est un signe de respect et d'honneur pour les musulmans.

Vous serez peut-être aussi surpris d'apprendre que Marie a tout un chapitre qui lui est consacré dans le Coran et qu'elle est considérée comme la plus sacrée des femmes.

Ma connaissance du christianisme et d'autres religions est l'une des raisons pour lesquelles je suis toujours perplexe lorsque des gens se disputent au sujet de la religion. Pour moi, la religion a pour but de faire de nous des personnes meilleures et plus compatissantes. Cela se mesure certainement à la façon dont nous traitons les gens dont les croyances diffèrent des nôtres.

Dans ma propre foi, donner aux gens dans le besoin est un devoir. Lorsque j'ai parlé du Mois du patrimoine islamique en octobre, j'ai parlé du zakât, l'un des cinq piliers de l'islam. Le zakât exige des musulmans qui remplissent les conditions qu'ils mettent de côté une partie de leur richesse pour ceux qui en ont besoin. Je vois ce même sens des responsabilités lorsque les chrétiens parlent d'aimer leur voisin. Les deux enseignements nous demandent quelque chose de pratique : lorsque quelqu'un a besoin d'aide, que sommes-nous prêts à faire pour lui?

On sait comment les chrétiens du Canada ont répondu à cette question au fil des générations. En effet, les communautés chrétiennes ont contribué à la création d'écoles et d'hôpitaux, et cette tradition de dévouement est toujours bien vivante. On le constate quand une paroisse aide une famille de réfugiés à s'installer dans une nouvelle ville ou quand des bénévoles remplissent les étagères de la banque alimentaire d'une église. Le sénateur Housakos a parlé de la vaste portée de ce travail dans son discours.

J'ai personnellement observé le bon travail que font les chrétiens pour autrui. En 2004, des années avant ma nomination au Sénat, un garçon afghan, Djamshid Popal, est venu au Canada en compagnie d'un médecin militaire canadien parce que les valvules de son cœur étaient gravement endommagées. Un médecin de l'armée canadienne l'avait trouvé dans un village reculé au nord-est de Kaboul. Des diplomates ont délivré des visas d'urgence pour lui et son père afin qu'ils puissent prendre l'avion pour le Canada, et il a reçu un diagnostic au Centre hospitalier pour enfants de l'Est de l'Ontario. Il a subi une opération de six heures à l'Hôpital for Sick Children de Toronto pour remplacer deux valvules cardiaques et en réparer une troisième. Un mois après l'intervention chirurgicale, lui et son père sont retournés en Afghanistan parce que sa mère lui manquait.

J'ai participé à la collecte de fonds pour ce petit garçon et je me souviens très bien d'un groupe de femmes charmantes d'une église chrétienne qui continuaient à envoyer des dons à la famille Popal, pas seulement pendant leur séjour au Canada, mais aussi après leur retour en Afghanistan.

Je me souviens de les avoir rencontrés. Ils s'inquiétaient pour la famille. Ils se disaient qu'ils devaient lui acheter une chèvre pour qu'elle puisse s'approvisionner constamment en lait. Ils pensaient acheter à la mère une machine à coudre pour qu'elle puisse fabriquer des vêtements et gagner un revenu. À un moment donné, j'ai dû dire aux femmes : « Ça suffit, vous avez assez aidé ce garçon. Vous pouvez vous arrêter maintenant. » Pourtant, de leur point de vue, elles avaient le devoir de continuer d'aider une personne dans le besoin.

Je pense à ces femmes quand j'entends des propos laissant entendre que les religions nous ont toujours séparés les uns des autres. L'histoire du premier bâtiment construit au Canada dans le but d'abriter une mosquée nous fait voir la réalité sous un angle complètement différent. Lorsque Hilwie Hamdon et d'autres femmes musulmanes ont recueilli des fonds pour construire la mosquée Al Rashid d'Edmonton, des voisins chrétiens et juifs les ont aidées. La mosquée a ouvert ses portes en 1938. Il s'agit d'un des premiers exemples de Canadiens qui aident leurs voisins à se doter d'un lieu de culte.

Près de 80 ans plus tard, en 2017, six hommes ont été tués alors qu'ils priaient dans une mosquée de Québec. Le premier vendredi suivant l'attentat, des organisateurs juifs de Toronto ont rassemblé des gens pour former ce qu'ils ont appelé des « cercles de paix » à l'extérieur des mosquées locales.

Des chrétiens et d'autres personnes se sont tenus aux côtés des musulmans pour qu'ils puissent entrer dans leur mosquée et prier. Des rassemblements semblables ont eu lieu à Ottawa et à Edmonton.

Ces anneaux de la paix me viennent toujours à l'esprit quand j'entends quelqu'un utiliser la religion pour monter les gens les uns contre les autres. Je trouve particulièrement troublant que de tels efforts visant à susciter la méfiance entre les personnes de différentes confessions proviennent de dirigeants, car leurs paroles peuvent donner l'impression qu'il est acceptable de regarder nos voisins avec suspicion.

Quand je pense aux communautés chrétiennes et juives du Canada, je pense à mes voisins, à mes amis et aux membres de ma propre famille. Je pense également aux personnes qui ont aidé les musulmans à construire un lieu de prière et qui, des générations plus tard, se sont tenues à l'extérieur de nos mosquées pour que les gens puissent y entrer et prier en paix. Cette histoire mérite d'être mieux connue, surtout lorsque nous entendons des gens suggérer que nos croyances nous empêchent de faire front commun.

Pour les Canadiens chrétiens, un mois du patrimoine est l'occasion de raconter dans leurs propres mots ces histoires et d'autres histoires de leur foi.

Lorsque mon ancienne école a célébré son 150e anniversaire en octobre dernier, j'ai pensé aux filles qui ont franchi les portes de cet établissement avant et après moi. Les religieuses nous ont enseigné à respecter les religions des autres, et nous mettions ce principe en pratique tous les jours. Quand l'angélus sonnait, les élèves musulmanes interrompaient leur tâche, se levaient et gardaient le silence, pendant que les élèves catholiques récitaient leurs prières. Nous avons appris à nous accepter et à nous comprendre mutuellement. Le dimanche matin, les filles catholiques allaient à la messe. Lorsque les prêtres et les évêques visitaient l'école, nous faisions preuve de respect à leur égard. C'est ainsi, en partie, que nous avons appris à vivre ensemble, et cela m'a marquée.

Lorsque je suis arrivée au Canada, j'ai constaté que de nombreuses familles musulmanes que je connaissais choisissaient d'envoyer leurs enfants à l'école catholique plutôt qu'à l'école publique. Elles savaient que ces écoles enseignaient les mêmes valeurs qu'elles prônaient à la maison. Elles voulaient que leurs enfants grandissent dans la foi, qu'ils traitent les autres avec respect, qu'ils valorisent la dignité humaine et qu'ils comprennent que nous avons une responsabilité envers les communautés dont nous faisons partie. J'ai reconnu les valeurs qu'on m'avait enseignées à l'école.

L'anniversaire de mon ancienne école m'a fait réfléchir à ce que les religieuses ont transmis au fil des générations, ainsi qu'à tout ce que nous apprenons dans l'enfance et que nous enseignons à notre tour plus tard.

La désignation du mois de décembre donnerait aux communautés chrétiennes de tout le Canada une occasion de rassembler chaque année les différentes générations afin que les jeunes Canadiens puissent profiter directement de l'expérience de ceux qui ont gardé leurs traditions bien vivantes.

Lorsque nous choisissons les valeurs que nous transmettons, nous avons la responsabilité de raconter l'histoire avec honnêteté. Les collègues qui ont pris la parole au sujet de ce projet de loi ont reconnu les torts que les églises chrétiennes impliquées dans le système des pensionnats ont causés aux enfants, aux familles et aux communautés autochtones. Les témoignages des survivants sont essentiels pour comprendre les faits et leurs conséquences sur les générations qui ont suivi. Les églises qui ont contribué à administrer ces écoles doivent assumer la responsabilité particulière d'expliquer à leurs membres le rôle qu'elles y ont joué. Cela aussi fait partie de l'histoire que le Mois du patrimoine chrétien doit nous aider à transmettre.

En tant que Canadienne musulmane, j'accorde de l'importance à ce que j'ai appris auprès des chrétiens qui ont exprimé leur foi dans leur façon de vivre et de traiter leurs voisins. J'espère qu'ils pourront aussi comprendre un peu mieux ma foi en apprenant à me connaître. Chaque année, en décembre, j'aurai aussi la chance d'en apprendre encore plus à leur sujet.

• (1600)

Je crois fermement que si nous prenons le temps d'apprendre à connaître nos croyances mutuelles, cela nous mènera sur la voie de la paix et de l'acceptation, ce qui fera de ce monde un meilleur endroit où vivre.

Nous avons entendu des discours percutants et stimulants en faveur de ce projet de loi, alors passons au vote. Merci.

Son Honneur le Président intérimaire : Les sénateurs sont-ils prêts à se prononcer?

Des voix : Le vote!

Son Honneur le Président intérimaire : Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

Des voix : D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la deuxième fois.)

RENVOI AU COMITÉ

Honorables sénateurs, quand lirons-nous le projet de loi pour la troisième fois?

(Sur la motion du sénateur Housakos, le projet de loi est renvoyé au Comité sénatorial permanent des droits de la personne.)

LE SÉNAT

MOTION TENDANT À EXHORTER LE GOUVERNEMENT À ÉTABLIR UN CADRE JURIDIQUE FÉDÉRAL GARANTISSANT QUE LES SOINS EN SANTÉ MENTALE ET EN TOXICOMANIE SONT TRAITÉS SUR UN PIED D'ÉGALITÉ AVEC LES SOINS DE SANTÉ PHYSIQUE— SUITE DU DÉBAT

L'ordre du jour appelle :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Burey, appuyée par l'honorable sénateur Black,

Que le Sénat reconnaisse que :

a) l'Organisation mondiale de la Santé et l'Association canadienne pour la santé mentale ont identifié la parité en matière de santé mentale comme un objectif essentiel pour un système de santé équitable;

b) l'urgence de remédier aux disparités dans l'accès aux soins de santé mentale et dans leur couverture;

Que le Sénat exhorte le gouvernement du Canada à établir un cadre juridique fédéral garantissant que les soins en santé mentale et en toxicomanie soient traités sur un pied d'égalité avec les soins de santé physique.

L'honorable Tony Ince : Honorables sénateurs, je prends la parole aujourd'hui pour appuyer l'interpellation de la sénatrice Burey sur la parité en matière de santé mentale.

À quoi cela pourrait-il ressembler en pratique? Qu'est-ce que cela signifie pour une personne qui tente d'obtenir des soins ou qui traverse une crise de santé mentale?

À l'instar des sénateurs qui nous ont parlé du vécu de certaines populations en particulier, comme la sénatrice Muggli, dont le discours portait sur les personnes âgées et sur la communauté agricole, je tiens à vous faire part de ce que nous disent les jeunes hommes et les garçons noirs.

Au cours des derniers mois, je me suis efforcé de mieux comprendre les problèmes de santé mentale que rencontre cette population. Pour ce faire, j'ai entrepris de tenir une série de tables rondes locales. Jusqu'à maintenant, elles ont eu lieu à Winnipeg, Brandon et Toronto et ont réuni des professionnels de la santé, des universitaires, des organismes communautaires, des étudiants et des personnes ayant une expérience vécue. J'aimerais vous parler de trois points clés qui ressortent de ce que nous avons entendu jusqu'à présent.

Premièrement, la parité en matière de santé mentale signifie la détection précoce des besoins relatifs à la santé mentale et la prise en compte des facteurs qui contribuent à ces besoins. Nous ne pouvons pas atteindre la parité en matière de santé mentale si nous intervenons seulement lorsqu'une personne est en pleine crise. Nous devons cerner les besoins relatifs à la santé mentale aussi tôt et avec autant de rigueur que les problèmes de santé physique.

Lors de chacune de nos tables rondes, les élèves du secondaire ont grandement contribué à la discussion. Ils étaient souvent les premiers à prendre la parole. Ils ont parlé ouvertement des attentes qui se manifestent envers eux à la maison, à l'école et dans la société. Les nouveaux arrivants ont parlé de leur jeunesse dans des foyers d'immigrants où il n'était pas possible de parler ouvertement de la santé mentale. Ils ont décrit les difficultés rencontrées pour obtenir de l'aide. Nous ne pouvons pas nous attendre à ce que les jeunes demandent de l'aide si nous n'avons pas créé premièrement un environnement où ils se sentent capables d'exprimer ce qu'ils vivent et d'en discuter.

Selon l'un des participants, la société voit souvent le résultat du traumatisme d'une personne, mais pas le traumatisme lui-même. Nous devons aller au-delà des interventions visant les conséquences des traumatismes. Nous devons commencer à en cerner les causes sous-jacentes et à nous y attaquer. Cela implique qu'on cherche à comprendre ce qui contribue à une mauvaise santé mentale. Nous avons parlé de la relation entre les mauvaises expériences dans l'enfance, l'insécurité alimentaire, le stress chronique, l'insécurité en matière de logement et les problèmes de santé mentale.

Dans notre démarche pour atteindre la parité en matière de santé mentale, il faut que la prévention et les interventions précoces soient considérées comme tout aussi importantes que les traitements après une crise. La santé mentale ne doit pas être envisagée sans tenir compte des conditions sociales et économiques dans lesquelles les gens vivent.

Ensuite, les soins de santé mentale doivent être accessibles et adaptés à la culture. C'était un thème récurrent au Manitoba et à Toronto. Les participants ont parlé à maintes reprises de la pénurie de professionnels noirs de la santé mentale. Il est important d'avoir des professionnels qui comprennent le contexte culturel dans lequel une personne a grandi. Le fait de devoir constamment s'expliquer peut être un nouveau traumatisme et peut devenir un obstacle qui empêche les gens de demander de l'aide.

Cela ne veut pas dire que seuls les professionnels noirs peuvent soutenir les patients noirs, mais plutôt qu'il faut veiller à ce que les fournisseurs de soins de santé mentale puissent fournir des soins adaptés à la culture.

Les participants ont également indiqué que la thérapie par la conversation n'est pas le seul moyen de traiter les problèmes de santé mentale. Pour certains organismes communautaires, un terrain de basket-ball ou un salon de coiffure peut être un point de départ plus confortable pour les jeunes hommes et garçons noirs que le bureau d'un thérapeute. Un participant a parlé de jeunes hommes qui allaient jouer au basket-ball parce qu'ils ne voulaient pas rentrer chez eux.

Posons-nous la question suivante : reconnaissons-nous les signes de détresse de la même manière que nous reconnaissons les signes de problèmes de santé physique? Nous devons aller à la rencontre des jeunes là où ils sont, plutôt que de nous attendre à ce qu'ils s'orientent dans un système qui ne correspond pas à leur façon de communiquer ou de demander de l'aide.

La parité en matière de santé mentale consiste à créer plus de points d'entrée dans les soins. L'une des discussions les plus difficiles portait sur l'intersection entre la masculinité, le racisme et la santé mentale.

• (1610)

L'une des personnes ayant participé à ces tables rondes a parlé de l'intersection du patriarcat et du racisme, c'est-à-dire de la pression à se conformer à la définition de la masculinité imposée par la société, sans nécessairement disposer des ressources ni des réseaux de soutien nécessaires pour répondre à ces attentes.

Les participants ont également expliqué comment les expériences de racisme peuvent devenir tellement banalisées que les personnes ne prennent pas forcément conscience de l'incidence que ces expériences ont sur leur santé mentale. Lorsque la discrimination est une réalité quotidienne, il peut même ne pas venir à l'esprit de certaines personnes de chercher de l'aide pour en surmonter les conséquences.

Ces expériences sont importantes lorsqu'on aborde la question de l'accès aux soins. Un système ne peut pas offrir un traitement équitable s'il ne tient pas compte des différentes circonstances et des différents obstacles qui façonnent la santé mentale d'une personne.

Troisièmement, nos établissements doivent être outillés et responsables pour fournir des soins de santé mentale adéquats. Il ne suffit pas d'encourager les gens à chercher du soutien si les systèmes vers lesquels ils se tournent ne sont pas prêts à les accueillir.

Certains participants ont fait part de leurs préoccupations concernant le traitement des hommes noirs souffrant de problèmes de santé mentale dans les services d'urgence, y compris des cas où ils ont été menottés à des lits d'hôpitaux. Réfléchissez à cette contradiction.

Les collectivités s'efforcent de créer des espaces sûrs, des possibilités de mentorat et des programmes pour améliorer le sort des jeunes hommes noirs. Elles encouragent les jeunes à parler ouvertement de leurs difficultés et à demander de l'aide. Cependant, lorsque quelqu'un se retrouve en situation de crise et est admis dans un établissement de soins, il vit une expérience qui ne fait que renforcer son traumatisme.

Cela me ramène à mon premier point : si nous ne sommes pas en mesure de reconnaître une personne qui présente des signes précoces de détresse et d'intervenir adéquatement, comment pouvons-nous nous attendre à réagir efficacement lorsque cette personne traversera une crise?

Un travail important se fait dans les collectivités partout au pays. On s'efforce de développer un lien de confiance en établissant des relations avec les gens et en tenant compte de leur culture, mais nous ne pouvons pas continuer à imposer aux organismes communautaires le fardeau de combler les lacunes des systèmes de santé.

Plus important encore, lorsque nous avons discuté des recommandations, les participants ont indiqué que les soins de santé mentale nécessitent une approche pansociétale. La motion de la sénatrice Burey nous aide à aller dans cette direction.

Le travail des organismes communautaires est important, mais la responsabilité de fournir des soins équitables doit être partagée avec les systèmes de santé, et le gouvernement doit leur donner le soutien et les ressources nécessaires pour qu'ils puissent assumer leurs responsabilités.

Merci, sénatrice Burey, pour le travail que vous avez accompli à l'égard de cette motion. Je vous remercie, chers collègues, de me donner l'occasion de parler de mon travail avec la communauté. Merci. *Meegwetch*. *Wela'lin*. *Todah*. *Shukran*.

L'honorable Kim Pate : Honorables sénateurs, je prends la parole aujourd'hui pour appuyer la motion de la sénatrice Burey, qui vise à reconnaître la parité en matière de santé mentale comme un objectif essentiel pour un système de santé équitable, et qui exhorte le gouvernement du Canada à établir un cadre juridique fédéral garantissant que les soins en santé mentale et en toxicomanie soient traités sur un pied d'égalité avec les soins de santé physique.

La crise actuelle de santé mentale au Canada est le résultat d'un choix. Elle est la conséquence directe et évitable de choix politiques qui n'ont pas garanti l'accès à un logement sûr, à un revenu, à des mesures de soutien social et à d'autres mesures, ainsi qu'à des services indissociables de la santé mentale et du bien-être.

Depuis près de cinq décennies, je suis témoin de certaines des conséquences les plus graves et les plus effroyables de ces choix dans les prisons canadiennes. Les personnes que je rencontre en prison ont pour la plupart été abandonnées par les systèmes de santé et de santé mentale, ainsi que par d'autres systèmes censés les soutenir et les aider. Ce sont des survivants de mauvais traitements, de violence faite aux femmes et de violences coloniales. Ils sont issus de façon disproportionnée des communautés autochtones et noires. Les femmes autochtones souffrant de troubles de santé mentale et de dépendance liés à des antécédents de traumatismes et de mauvais traitements constituent la population carcérale dont la croissance est la plus rapide. Ce sont celles pour qui la promesse d'égalité de la Charte et des droits de la personne n'a pas été respectée : des personnes qui tombent à travers les immenses failles pour atterrir dans le seul système qui ne peut pas leur refuser l'accès.

Trop souvent, la réponse par défaut dans les prisons consiste à placer les personnes souffrant de problèmes de santé mentale dans les conditions de détention les plus sévères et les plus isolantes afin de gérer, de contrôler et parfois même de punir leur comportement. Ces mascarades persistent, même si les tribunaux et les cliniciens canadiens reconnaissent que 15 jours passés en isolement équivalent à de la torture inconstitutionnelle, que les préjudices irréversibles pour la santé physique, cognitive et mentale peuvent commencer après aussi peu que 48 heures d'isolement, et que les personnes souffrant de problèmes de santé mentale invalidants ne devraient jamais être isolées.

Dans les prisons, je me suis accroupie et agenouillée sur les planchers de ciment de nombreuses zones portant diverses étiquettes : unités d'isolement, d'observation de santé mentale ou médicale, unités de traitement, de sécurité préventive, rangées d'associations volontaires limitées ou unités d'intervention structurée. Dans tous ces lieux, l'isolement a été, au fil des ans, qualifié de mesure disciplinaire ou administrative, médicale ou même protectrice ou volontaire.

Peu importe le nom qu'on leur donne, les cellules d'isolement se ressemblent. On sait depuis longtemps que les conditions qu'on y retrouve exacerbent et créent des problèmes de santé mentale invalidants à un point tel qu'elles sont reconnues par la loi comme de la torture. Les cris et les pleurs d'êtres humains qui souffrent des conséquences irréversibles sur leur santé mentale d'être confinés dans des espaces minuscules et privés de contacts humains résonnent encore dans les rangées et, longtemps après, ils restent dans ma mémoire et me hantent.

J'ai déjà parlé de cas horribles d'angoisse et de préjudices dont j'ai été témoin. Ces situations ne sont pas abstraites ou hypothétiques. Voilà comment de vraies personnes sont traitées. Je ne doute pas que si vous aussi aviez vécu ces expériences, vous ne pourriez jamais oublier les visages et les voix des personnes tourmentées et désespérées, et nous savons tous que, en raison de la nature fermée des prisons, la plupart des abus ne sont jamais révélés publiquement.

Pendant au moins une décennie d'efforts soutenus, le Sénat a exhorté le gouvernement à prendre des mesures pour éliminer les pratiques d'isolement dans les prisons fédérales et à investir dans des options communautaires visant à soutenir et à traiter les personnes souffrant de troubles mentaux invalidants. Grâce à diverses actions, le Sénat a jeté un peu de lumière sur la ligne de front d'une crise de santé mentale qui est trop souvent négligée derrière les murs des prisons; premièrement, les amendements que nous avons apportés au projet de loi C-83 en 2019 — amendements qui ont malheureusement été rejetés par le gouvernement —, puis notre appui au rapport de 2021 du Comité des droits de la personne, ainsi qu'à ses recommandations sur les droits de la personne des détenus purgeant une peine de ressort fédéral et, enfin, notre adoption à deux reprises de la loi de Tona.

À l'instar d'un trop grand nombre de femmes autochtones, Tona Mills a été contrainte de prendre soin d'elle-même en raison de l'inadéquation, de l'inaccessibilité et de l'absence de logements, de revenus, de services de santé mentale et d'autres mesures de soutien.

Elle n'a reçu ni aide thérapeutique ni soutien pour surmonter le traumatisme causé par les agressions sexuelles. Quand ses efforts pour répondre à ses besoins l'ont amenée à riposter contre des hommes qui l'agressaient, à s'abriter dans un bâtiment vide pour échapper à de mauvais traitements ou à interpeller les autorités, elle a rapidement été criminalisée et incarcérée. En particulier, 9 femmes sur 10 dans les prisons fédérales sont des survivantes de la violence. Comme tant de survivantes, Tona a d'abord résisté aux fouilles à nu par les autorités carcérales. Il en a résulté un cercle vicieux de nouveaux recours à la force, d'isolement et d'accusations. On a dit d'elle qu'elle était dangereuse, une étiquette qu'il a fallu des décennies pour déconstruire.

Entretemps, Tona a passé plus de 10 ans en isolement, ce qui a eu des conséquences irréversibles sur sa santé physique et mentale. Le système carcéral jugeait qu'elle avait des troubles du comportement et de la personnalité, mais lorsqu'elle a finalement été évaluée dans un hôpital psychiatrique, elle a reçu un diagnostic de schizophrénie causée par l'isolement.

• (1620)

Près de trois décennies après qu'on l'ait criminalisée, Tona a finalement été libérée de l'hôpital. Après quelques mois dans la collectivité, elle a reçu un diagnostic de cancer en phase terminale. Elle a succombé l'hiver dernier. Quelques semaines plus tard, le Sénat adoptait la loi de Tona. Nos collègues de l'autre endroit étudieront le projet de loi au cours des prochaines semaines.

La loi de Tona comprend des mesures que Tona a défendues toute sa vie, jusqu'à son dernier souffle : premièrement, une véritable surveillance judiciaire et des mesures de réparation en cas de recours abusif à l'isolement, comme l'ancienne juge Louise Arbour l'avait recommandé, il y a plus de 30 ans, à la suite de la publication du rapport de la Commission d'enquête sur certains événements survenus à la Prison des femmes de Kingston, où Tona a passé des années en isolement; et deuxièmement, la mise en œuvre de mesures déjà en place qui permettent de conclure des accords de financement avec les communautés, en vertu desquels des Autochtones et d'autres individus incarcérés dans des prisons fédérales peuvent être transférés ou libérés, en fournissant le soutien nécessaire pour leur offrir des soins tels que des services de santé mentale, de surveillance et d'intégration.

Le fait que les systèmes de santé et de santé mentale du Canada sont déjà surchargés et manquent de ressources ne devrait pas servir de prétexte pour recourir davantage à l'emprisonnement. C'est une question de parité et la conséquence des politiques que les gouvernements du Canada choisissent de mettre en œuvre. Près de cinq décennies d'expérience m'ont montré clairement que nous disposons des ressources nécessaires pour veiller à ce que chaque Canadien ait accès à du soutien et à des traitements adéquats. C'est la façon dont nous choisissons d'utiliser les ressources à notre disposition qui est en cause.

La loi de Tona encouragerait encore plus les responsables du milieu carcéral à profiter des options pour transférer des délinquants vers des milieux communautaires en vertu de divers articles de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition. Grâce aux accords de financement prévus par ces dispositions, le gouvernement fédéral pourrait fournir les ressources nécessaires pour offrir des services exhaustifs à des individus dans la collectivité, et ce, d'une manière qui ne lui coûterait pas un sou de plus et qui lui permettrait probablement, en fait, de réaliser des économies.

Selon la directrice parlementaire du budget, le gouvernement — c'est-à-dire les contribuables canadiens — verse actuellement plus de 579 000 $ par année pour chaque individu souffrant de problèmes de santé mentale que le système carcéral fédéral choisit de placer dans une cellule d'isolement, ce qui se traduit par la prestation de soins inadéquats à des coûts exorbitants. Transférer cette personne vers la collectivité élimine ce coût, ce qui libère des ressources qui peuvent être consacrées à des soins plus personnalisés et plus efficaces. Dans la collectivité, ces individus auraient aussi la possibilité d'améliorer ou de stabiliser leur santé mentale, ce qui réduirait la demande pour des soins d'urgence ou de courte durée à long terme.

Il y a amplement de preuves confirmant que même si nous continuons d'ajouter des ressources, des formations ou des effectifs supplémentaires pour tenter d'endiguer le problème, les milieux carcéraux continuent de renforcer les mesures de sécurité pour éliminer les risques pour les services correctionnels et contrôler le comportement des prisonniers, sans leur fournir des soins de santé mentale efficaces.

En 2024, dans l'affaire *Warren*, ce bilan a conduit une juge à condamner un homme souffrant de troubles cognitifs et mentaux invalidants à un hôpital plutôt qu'à une prison. M. Warren met le feu à la suite d'horribles traumatismes subis pendant l'enfance. Le juge a estimé que sa peine d'une durée indéterminée pour incendie criminel, si elle était purgée dans une prison fédérale, violerait les droits garantis par la Charte de M. Warren, car elle équivaudrait à une période d'isolement à vie sans espoir de traitement.

Cependant, M. Warren continue de languir en prison. Tout en contestant la décision devant les tribunaux, les autorités carcérales ont communiqué avec des hôpitaux médico-légaux provinciaux sursollicités, n'offrant ni ressources ni soutien, leur demandant en fait de les débarrasser de cet homme.

Le Service correctionnel a reçu des fonds pour investir dans des voies d'accès à la collectivité, dont des millions de dollars en 2018 pour louer des lits externes supplémentaires en santé mentale dans des hôpitaux psychiatriques médico-légaux provinciaux. Ces fonds n'ont pas été dépensés de manière transparente, n'ont pas donné lieu à des améliorations significatives et semblent plutôt avoir été détournés à l'interne et utilisés par le Service correctionnel lui-même pour tenter de fournir encore plus de services inadéquats et inefficaces.

C'est pour ce genre de raisons que l'ancien enquêteur correctionnel s'est fortement opposé à la décision du gouvernement fédéral d'investir une somme extraordinaire — 1,3 milliard de dollars et plus — dans la construction d'un autre centre de traitement géré et contrôlé par les prisons. Il a déclaré :

> [...] mon bureau déclare depuis plusieurs années que les personnes atteintes de maladies mentales graves et persistantes — celles qui souffrent de crises psychiatriques aiguës, qui se mutilent de façon chronique ou qui ont des idées suicidaires — ne devraient pas être détenues dans des pénitenciers fédéraux. Ces personnes ont besoin de soins spécialisés que les établissements correctionnels ne sont pas en mesure de fournir.

Il a ajouté :

> [...] Les personnes qui ont des besoins urgents de soins devraient être transférées dans des hôpitaux psychiatriques externes de la collectivité qui sont mieux adaptés à la prestation de soins de longue durée.

Le fait d'exposer les personnes souffrant de troubles mentaux invalidants à des violations systémiques de leurs droits dans les prisons fédérales signifie également que l'argent des contribuables est dépensé par le gouvernement devant les tribunaux, souvent pour défendre des actions indéfendables, et que des millions de dollars sont ensuite versés a posteriori à titre d'indemnisation. De plus, ces conditions de détention vont à l'encontre des objectifs de la peine, à savoir la sécurité publique, la réadaptation et l'intégration dans la société. La plupart des détenus seront un jour libérés, et il est dans l'intérêt de tous de veiller à ce qu'ils disposent des ressources et du soutien nécessaires pour être en santé et en sécurité au sein de la collectivité.

La violation massive des droits de la personne et des droits garantis par la Charte dont sont victimes les personnes atteintes de troubles mentaux invalidants dans les prisons fédérales est la conséquence d'années de sous-financement et de l'érosion des filets de sécurité économiques, sanitaires et sociaux du Canada. Le budget de 2026 s'inscrit dans la même lignée. En matière de parité, les initiatives relatives à la santé mentale prévues dans le budget ne mettent pas l'accent sur des programmes et un financement durables et fondamentaux, mais sur des projets ponctuels et à durée limitée qui ne représentent qu'environ 1 % des dépenses actuelles consacrées à la santé.

Quant aux mesures de soutien nécessaires pour renforcer de manière significative le filet de sécurité sociale canadien en lambeaux et s'attaquer aux défis interdépendants que sont la santé mentale et les dépendances, l'itinérance, la pauvreté et la victimisation, le budget de 2026 fait défaut. L'engagement à mettre fin à l'itinérance au cours de la prochaine décennie est louable, mais lointain, et il intervient à un moment où trop de promesses semblables, essentielles et à long terme concernant le bien-être de la population ne sont pas tenues, qu'il s'agisse de l'engagement non respecté en 2025 pris dans le cadre de la Commission de vérité et réconciliation et visant à éliminer la surreprésentation des Autochtones dans les prisons, des engagements de 2030 concernant les cibles climatiques ou de la réduction de moitié des taux de pauvreté.

Le Canada permet que les personnes qui ont le plus besoin d'aide soient laissées pour compte, qu'elles sombrent dans des situations désespérées et dangereuses — pauvreté, itinérance, toxicomanie et crises de santé mentale — et qu'elles soient confrontées à des choix impossibles alors qu'elles tentent de surmonter ces problèmes. Ces situations augmentent les risques qu'elles soient victimes de violence ou d'exploitation, ou qu'elles se retrouvent aux prises avec le système de justice pénale.

De son côté, le Canada est confronté à un choix relativement facile : continuer à consacrer d'énormes quantités de nos ressources collectives à l'application du droit pénal et aux interventions en milieu carcéral pour répondre aux besoins en matière de santé mentale d'une manière qui renforce les violations systémiques et continues des droits d'individus déjà marginalisés et vulnérables, ou investir ces mêmes dollars dans la prévention et le traitement des problèmes de santé mentale le plus tôt possible et le plus souvent possible dans la collectivité.

Honorables collègues, le Canada dispose des ressources nécessaires. Nous pouvons bâtir les collectivités sûres, saines et accueillantes auxquelles les Canadiens ont droit et que nous voulons tous habiter. Les coûts humains, sociaux et financiers que nous devrons payer en continuant d'abdiquer et de ne pas agir sont tout simplement intenables.

Merci, sénatrice Burey, de nous donner l'occasion d'explorer la nécessité et les nombreux aspects vitaux d'une stratégie nationale en matière de santé mentale.

Meegwetch. Merci.

L'honorable Salma Ataullahjan : Honorables sénateurs, je prends la parole pour appuyer la motion de la sénatrice Burey, qui préconise la mise en place d'un cadre juridique fédéral plaçant les soins en santé mentale et en toxicomanie sur un pied d'égalité avec les soins de santé physique.

Je remercie la sénatrice Burey d'avoir présenté cette motion. Elle nous invite à combler un fossé entre, d'une part, le fait d'encourager les Canadiens à demander de l'aide et, d'autre part, la garantie que des soins soient accessibles lorsqu'ils le font. Une personne qui cherche à se faire soigner peut se rendre compte qu'aucun service financé par l'État ne propose de counseling ou de psychothérapie adaptée à ses besoins. Sans assurance privée ni moyens financiers, elle risque de ne pas pouvoir bénéficier des soins qui lui sont recommandés. Pour cette personne, notre engagement en faveur de la santé mentale reste une promesse dont elle ne peut bénéficier.

Mon travail dans le domaine des droits des femmes, des enfants et des minorités m'a appris à poser une question chaque fois que nous prenons un engagement en faveur de l'égalité : qu'est-ce que cela changera pour les personnes confrontées aux plus grands obstacles? Cette question doit guider notre approche à l'égard de la parité.

• (1630)

Dans certaines communautés racisées, dont la mienne, la communauté sud-asiatique, la maladie mentale peut être perçue comme un signe de faiblesse. J'ai eu d'innombrables conversations avec des hommes et des femmes qui ont souffert en silence par crainte d'être jugés. J'ai constaté que cette peur s'étendait également aux familles. Certains gardent secret le diagnostic d'un jeune parce qu'ils craignent que ce diagnostic nuise à ses chances de se marier. Quand la vérité finit par sortir après le mariage, la même stigmatisation peut mettre le mariage à rude épreuve et, dans certains cas, contribuer au divorce. Quand les enjeux sont aussi importants, on peut comprendre que quelqu'un y pense à deux fois avant de demander de l'aide.

La fin de semaine dernière, à un événement en l'honneur des médecins, j'ai parlé avec des psychologues qui m'ont signalé un changement qu'ils observent dans certaines communautés racisées. Leurs patients se présentent parfois parce que leurs enfants les ont persuadés de consulter un professionnel de la santé mentale. Et les parents y vont. Lorsqu'une personne franchit cette étape, elle devrait pouvoir obtenir les soins dont elle a besoin.

Pour certaines femmes immigrantes, les responsabilités liées à la langue et aux soins peuvent rendre ces soins plus difficiles à obtenir. Un service financé par l'État n'est guère utile si une femme ne peut pas communiquer avec le fournisseur ou se rendre à ses rendez-vous. Ces circonstances doivent orienter la façon dont les gouvernements cherchent à atteindre la parité et dont leurs progrès sont évalués. Il est important d'élargir la couverture. Même chose quand il s'agit de s'assurer que les gens peuvent utiliser les services couverts.

Pour les enfants, l'accès doit aussi être rapide. Leur développement et leur éducation se poursuivent pendant qu'ils attendent. Lorsqu'une personne cherche à se faire traiter pour sa

toxicomanie, l'aide doit être disponible lorsqu'elle est prête à la recevoir. Les retards peuvent avoir des conséquences auxquelles il devient plus difficile de remédier.

C'est pourquoi la parité nécessite un engagement durable de la part du gouvernement. Les gens ont besoin de soins continus que les fournisseurs de soins doivent être en mesure de fournir. Un cadre juridique peut contribuer à maintenir les progrès d'un budget à l'autre et d'un gouvernement à l'autre.

Un cadre juridique fédéral peut donner une assise durable à cet engagement. Pour être significatif, ce cadre devrait établir des objectifs clairs et des obligations de faire rapport publiquement afin que les Canadiens soient en mesure de juger si l'accès s'améliore. Les écarts de couverture se réduisent-ils? Les gens reçoivent-ils un traitement approprié plus tôt? Les services parviennent-ils à ceux qui ont le plus de difficulté à obtenir des soins?

Comme l'a souligné la sénatrice Burey, ce cadre devrait être élaboré en consultation et en collaboration avec les provinces, les territoires et les administrations autochtones, dans le respect de leurs compétences et de leurs priorités. Cette coopération devrait inclure un accord sur des objectifs clairs et sur la façon dont les progrès seront communiqués.

Honorables sénateurs, du point de vue des droits, la manière d'évaluer si cet engagement a été tenu consistera à voir si les gens peuvent obtenir les soins dont ils ont besoin, y compris ceux dont la situation a trop souvent rendu les soins inaccessibles.

La motion de la sénatrice Burey nous donne l'occasion de faire de l'égalité un principe directeur des soins en santé mentale et en toxicomanie. Je suis heureuse d'appuyer sa motion. Merci.

Des voix : Bravo!

(Sur la motion de la sénatrice Gerba, le débat est ajourné.)

[*Français*]

L'AVENIR DES MÉDIAS D'INFORMATION CANADIENS

INTERPELLATION—SUITE DU DÉBAT

L'ordre du jour appelle :

Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cardozo, attirant l'attention du Sénat sur l'avenir des médias d'information canadiens et leur modèle de financement à long terme, y compris celui de CBC/Radio-Canada.

L'honorable Amina Gerba : Je propose que le débat soit ajourné jusqu'à la prochaine séance du Sénat pour le temps qu'il me reste.

(Sur la motion de la sénatrice Gerba, le débat est ajourné.)

LE SÉNAT

MOTION TENDANT À DEMANDER AU GOUVERNEMENT DE PRÉSENTER DES EXCUSES PUBLIQUES OFFICIELLES AUX MÈRES ET AUX ENFANTS QUI ONT ÉTÉ VICTIMES DES PRATIQUES D'ADOPTION FORCÉE DURANT LES ANNÉES DE L'APRÈS-GUERRE—AJOURNEMENT DU DÉBAT

L'honorable Chantal Petitclerc, conformément au préavis donné le 26 mai 2026, propose :

Que le Sénat :

a) reconnaisse et prenne acte du fait que, au cours des décennies de l'après-guerre, des centaines de milliers de mères célibataires au Canada ont été contraintes de confier leur bébé à l'adoption en raison de pressions coercitives exercées par des organisations religieuses, des travailleurs sociaux, le milieu médical et d'autres acteurs, en particulier dans les foyers maternels et les hôpitaux;

b) prenne note que d'autres pays, notamment l'Australie, le pays de Galles, l'Écosse, l'Irlande, la Belgique et la République de Corée, ont tous présenté des excuses officielles pour les pratiques d'adoption forcée de l'après-guerre qui ont eu lieu dans leur pays;

c) exprime ses profonds regrets à l'égard des mères touchées par ces pratiques, qui ont subi des traumatismes émotionnels, psychologiques et physiques durables en raison de la séparation à vie d'avec leurs enfants découlant des pratiques d'adoption forcée au Canada;

d) reconnaisse les conséquences négatives persistantes subies par les personnes adoptées, lesquelles ont été privées de la possibilité de grandir au sein de leur famille et communauté d'origine, notamment la perte de leur identité, des liens familiaux et de l'accès à leur histoire personnelle;

e) demande au gouvernement du Canada de présenter des excuses publiques officielles aux mères et aux enfants qui ont été victimes des pratiques honteuses d'adoption forcée au Canada durant les années de l'après-guerre.

— Honorables sénateurs et sénatrices, je serais heureuse de vous exposer à une prochaine occasion les raisons pour lesquelles je sollicite votre appui à cette motion.

Par conséquent, je propose que le débat soit maintenant ajourné jusqu'à la prochaine séance du Sénat.

(Sur la motion de la sénatrice Petitclerc, le débat est ajourné.)

(*À 16 h 36, le Sénat s'ajourne jusqu'au mardi 1er décembre 2026, à 14 heures.*)

TABLE DES MATIÈRES

Le jeudi 26 novembre 2026

PAGE

DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS

Le Mois de la sensibilisation au diabète
L'honorable Jane MacAdam 3304

Le train à grande vitesse
L'honorable Andrew Cardozo 3304

L'honorable Pamela Wallin, O.C.
L'honorable Mary Robinson 3305

Le conflit israélo-palestinien
L'honorable Yuen Pau Woo 3305

Le Jour commémoratif de la famine et du génocide ukrainiens (« l'Holodomor »)
L'honorable Leo Housakos 3306

La Conférence des Parties
L'honorable Rosa Galvez 3306

AFFAIRES COURANTES

Projet de loi de 2026 sur l'accès légal (Projet de loi C-22)
Présentation du neuvième rapport du Comité de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants
L'honorable Marty Deacon 3307

Exercice des attributions en vertu de la Loi visant à bâtir le Canada
Dépôt du deuxième rapport du Comité mixte spécial
L'honorable Patti LaBoucane-Benson 3307

La Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (Projet de loi C-221)
Projet de loi modificatif—Première lecture 3307

Agriculture et forêts
Préavis de motion tendant à autoriser le comité à reporter la date du dépôt de son rapport final sur l'étude des questions concernant l'agriculture et les forêts
L'honorable Mary Robinson 3308

PÉRIODE DES QUESTIONS

Les transports
Le train à grande vitesse
L'honorable Jim Quinn 3308
L'honorable Pierre Moreau 3308
L'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien
L'honorable Yonah Martin 3308
L'honorable Pierre Moreau 3308

L'environnement et le changement climatique
La Conférence des Parties
L'honorable Mary Coyle 3309
L'honorable Pierre Moreau 3309

Les finances
Les petites et moyennes entreprises
L'honorable Tony Loffreda 3309

Les travaux du Sénat 3309

Les finances
Les petites et moyennes entreprises
L'honorable Tony Loffreda 3310
L'honorable Pierre Moreau 3310

L'innovation, les sciences et le développement économique
Les centres de données
L'honorable Andrew Cardozo 3310
L'honorable Pierre Moreau 3310

Les services aux Autochtones
Le logement des Autochtones
L'honorable Krista Ross. 3311
L'honorable Pierre Moreau 3311

Le logement, l'infrastructure et les collectivités
Le logement abordable
L'honorable Krista Ross. 3311
L'honorable Pierre Moreau 3311

L'immigration, les réfugiés et la citoyenneté
Le traitement des demandes de visas
L'honorable Salma Ataullahjan. 3311
L'honorable Pierre Moreau 3311

La défense nationale
Les coupes dans le programme des cadets
L'honorable Richard Martel 3312
L'honorable Pierre Moreau 3312

La sécurité publique
Le Service correctionnel du Canada
L'honorable Bernadette Clement 3312
L'honorable Pierre Moreau 3312

L'immigration, les réfugiés et la citoyenneté
L'arriéré de traitement
L'honorable Paula Simons 3313
L'honorable Pierre Moreau 3313

La justice
Le négationnisme concernant les pensionnats autochtones
L'honorable Michèle Audette. 3313
L'honorable Pierre Moreau 3313

TABLE DES MATIÈRES

Le jeudi 26 novembre 2026

PAGE

RÉPONSES DIFFÉRÉES

Dépôt de la réponse à une question inscrite au Feuilleton
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté—Programme pilote sur l'agroalimentaire
L'honorable Patti LaBoucane-Benson 3314

ORDRE DU JOUR

Loi visant à lutter contre les crimes financiers et le trafic de drogues (Projet de loi S-8)
Deuxième lecture
L'honorable Michael L. MacDonald 3314
Renvoi au comité 3316

L'ajournement
Adoption de la motion
L'honorable Patti LaBoucane-Benson 3316

Projet de loi interdisant la promotion des boissons alcooliques (Projet de loi S-203)
Deuxième lecture—Suite du débat
L'honorable Yonah Martin 3316

Le Code criminel (Projet de loi S-208)
Projet de loi modificatif—Deuxième lecture—Suite du débat
L'honorable Yonah Martin 3317

PAGE

Projet de loi sur le Mois du patrimoine chrétien (Projet de loi S-249)
Deuxième lecture
L'honorable Mary Jane McCallum 3317
L'honorable Sharon Burey 3320
L'honorable Josée Verner 3321
L'honorable Salma Ataullahjan 3323
Renvoi au comité 3324

Le Sénat
Motion tendant à exhorter le gouvernement à établir un cadre juridique fédéral garantissant que les soins en santé mentale et en toxicomanie sont traités sur un pied d'égalité avec les soins de santé physique—Suite du débat
L'honorable Tony Ince 3325
L'honorable Kim Pate 3326
L'honorable Salma Ataullahjan 3328

L'avenir des médias d'information canadiens
Interpellation—Suite du débat
L'honorable Amina Gerba 3329

Le Sénat
Motion tendant à demander au gouvernement de présenter des excuses publiques officielles aux mères et aux enfants qui ont été victimes des pratiques d'adoption forcée durant les années de l'après-guerre—Ajournement du débat
L'honorable Chantal Petitclerc 3329